

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 19 juin 2014, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Thierry Spring, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Thierry Spring, président, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les conseillers de ville, à M. le maire, ainsi qu'aux membres du Conseil municipal. Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse, ainsi qu'à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui répondra aux éventuelles questions concernant les points 5 à 7 de l'ordre du jour.

M. Thierry Spring, président, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

M. John Buchs, PLR : "Le parti libéral radical demande une modification de l'énoncé du point 10 de l'ordre du jour afin de préciser les décisions à prendre pour la création du poste d'infirmière scolaire. Nous proposons :

### 10. Infirmière scolaire

10.1. Création d'un poste d'infirmière scolaire à 50 % : décision

10.2. Classification du poste : modification de l'Annexe I du statut du personnel communal : décision"

Au vote, la modification telle que proposée par M. John Buchs, PLR, est acceptée à une très forte majorité.

L'ordre du jour se présentera donc de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mai 2014
3. Communications du président et du maire
4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2013 : décision
5. Comptes 2013 : Attribution complémentaire de CHF 100'000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif : décision
6. Comptes 2013 : Attribution complémentaire de CHF 100'000.- au financement spécial destiné à l'entretien des routes communales : décision
7. Adoption des comptes communaux 2013 : décision
8. Nouvelle alimentation en eau de Saint-Imier comprenant l'acquisition d'une seconde source d'alimentation (Puits profond des Sauges) et la modernisation du réseau d'eau potable imérien, et en particulier :
  - la création de la société EAU-Vallon SA dotée d'un capital-actions de CHF 1'000'000.- et l'achat de 50 % des actions financé par le transfert de la part de propriété du puits profonds foré au lieu-dit "les Sauges" à Sonvilier appartenant à la commune de Saint-Imier;
  - l'achat garanti par la Municipalité de Saint-Imier d'une quantité d'eau potable pouvant atteindre 550'000 m<sup>3</sup> par année à EAU-Vallon SA;
  - la libération d'un crédit d'engagement de CHF 4'650'000.- pour l'adaptation du réseau imérien à la nouvelle adduction d'eau, la rénovation des 2 réservoirs actuels du réseau de Saint-Imier, la mise en place d'une conduite de liaison entre ces réservoirs et le nouveau réservoir de l'Hôpital, et le bouclage des conduites alimentant la rue de la Clef;

- l'augmentation du prix de l'eau potable de CHF 0.92 par m<sup>3</sup> au maximum dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015;  
décider du mode de financement : décision et préavis au Corps électoral
- 9. Cautionnement de CHF 1'000'000.- au maximum des prêts bancaires, du canton et de la Confédération en faveur de Crescentia SA en vue de la réalisation du PTSI III : décision
- 10. Infirmière scolaire
  - 10.1. Création d'un poste d'infirmière scolaire à 50 % : décision
  - 10.2. Classification du poste : modification de l'Annexe I du statut du personnel communal : décision
- 11. Motions et interpellations
- 12. Réponses aux motions et interpellations
- 13. Petites questions
- 14. Réponses aux petites questions
- 15. Divers et imprévu

### 1. Appel

Sont présents : M. John Buchs (PLR), M. Eric Achermann (PLR), M. Markus Leuenberger (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Jérôme Lavanchy (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Pierre Jeanneret (PLR), M. Thierry Spring (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Sener Kalayci (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Frédéric Bürki (PLR), Mme Mélanie Erard (AJU), Mme Nicole Leblois (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Florine Pessotto-Bueche (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Silvio Dalla Piazza (AJU), Mme Aurélie Juillerat (AJU), M. Michael Oppliger (AJU), M. Patrick Linder (SOC), M. Michel Ruchonnet (SOC), M. Francis Daetwyler (SOC), M. Vincent Scheidegger (SOC), M. Johan Wermeille (SOC), M. Vital Carnal (SOC) et M. Michel Bastardoz (SOC).

Sont excusés : M. Jacques Vuitel (AJU), Mme Christiane Baur Widmer (SOC) et M. Sébastien Tschan (SOC).

Conseil municipal : M. Stéphane Boillat (maire), M. Patrick Tanner (vice-maire), Mme Aline Ruchonnet, Mme Danièle Kiener, M. Michel Jeanneret, M. Christian Schlupe et M. Raymond Glück.

Presse : Mme Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura).

Public : -

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mai 2014

Le procès-verbal de la séance du 8 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

### 3. Communications du président et du maire

M. Thierry Spring, président : "Le bureau du Conseil de ville s'est réuni avant le début de cette séance pour aborder deux points qui vont faire l'objet de mes communications. Le temps des remises des diplômes des diverses écoles de notre région arrive. Le bureau du Conseil de ville s'est réparti la tâche afin de répondre et d'honorer de sa présence un maximum de manifestations réalisées en l'honneur de notre jeunesse qui termine, chacun à

son niveau, son cursus d'apprentissage, et se voit remettre le précieux sésame. Je remercie mes collègues du bureau pour leur disponibilité.

Enfin, je souhaitais remettre en discussion la formule de notre participation au Cortège de l'Imériale en tant qu'autorité. Depuis quelques années, nous constatons que l'enthousiasme et la disponibilité des élus à participer au défilé sont défaillants. Je me suis posé la question si la formule actuelle était encore la bonne. À cette question, la réponse n'est pas tranchée par le bureau du Conseil de ville. Nous avons décidé de reconduire l'opération pour cette fin de législature. La nouvelle législature se déterminera sur la suite à donner à ce défilé des autorités. Pour cette année, je vous donne rendez-vous à 19 h 00, rue de la Malathe 1 (rue de la Malathe côté Esplanade). Nous serons dans le dernier groupe, juste avant Platinum pour la collecte de dons. Nous sommes en fin du Cortège. Ceci était déjà prévu l'année dernière afin de nous permettre d'offrir le verre de l'amitié à notre population. Merci d'être nombreux. La fête sera grande et belle car elle va retrouver son espace habituel sur la rue principale."

M. Patrick Linder, SOC : "A notre sens, les autorités devraient défiler dès l'ouverture du Cortège pour donner le symbole qu'elles représentent."

M. Stéphane Boillat, maire : "Voici mes communications. Nous avons deux évolutions en termes de collaborations intercommunales qui méritent d'être soulignées. Elles concernent l'Agence AVS et le ramassage des déchets.

Au début de cette année, la commune de Villeret nous a contactés afin d'examiner si une reprise des activités de l'Agence AVS de Villeret était possible à Saint-Imier, en raison, notamment, de la complexité grandissante de la matière. L'agence de Saint-Imier est déjà celles des communes de Sonvilier et de Renan. Les 4 communes se sont retrouvées. Les modalités d'une extension à Villeret ont été discutées et approuvées. L'assemblée communale de Villeret a accepté, le 2 juin 2014, de rejoindre l'Agence AVS selon les modalités convenues. La mise en œuvre de cette décision est en cours, et dès la fin de l'année, l'Agence AVS de Saint-Imier desservira tous les habitants de Villeret à Renan.

Les communes voisines de Sonvilier et de Villeret ont été confrontées au renouvellement du contrat de ramassage de leurs ordures ménagères, dans le cadre de Vadec. Nos communes se sont contactées afin d'examiner si une collaboration entre elles était possible. Les maires, conseillers municipaux, et responsables des services concernés se sont rencontrés à plusieurs reprises, afin d'évaluer la faisabilité et les coûts d'une telle collaboration. Il s'est avéré que celle-ci était réalisable. En effet, les tournées imériennes occupent le véhicule d'enlèvement des déchets (camion poubelle) 4 des 5 jours ouvrables de la semaine. Un jour est à "disposition". L'enlèvement des déchets par notre commune n'est cependant rationnel qu'à la condition qu'il concerne les deux communes voisines, et non une seule, afin d'éviter des trajets à Vadec La Chaux-de-Fonds sans que le camion ne soit plein. Un accord global a été trouvé, et les deux communes voisines ont accepté, en assemblées communales les 2 et 5 juin 2014, le principe d'une telle collaboration. L'enlèvement des déchets ménagers sera fait à Villeret et à Sonvilier par nos services, normalement le mercredi. Les habitants de Villeret et de Sonvilier pourront accéder à la déchetterie de Saint-Imier de la même manière que les habitants de Saint-Imier, sans différence. Les heures d'ouverture de la déchetterie pourront être augmentées. Une convention fixant les modalités prévues, dont les participations financières telles que chiffrées, doit encore être signée. C'est le travail des prochains mois. Cette collaboration devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Il convient de relever l'excellent état d'esprit qui a présidé à toutes ces démarches, qui renforcent les collaborations entre nos communes."

#### 4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2013 : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Les conseillers de ville ont reçu le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2013.

*Ouverture de la discussion :*

M. Thierry Spring, président, propose de passer en revue le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2013 chapitre par chapitre, page par page. Les conseillers de ville peuvent intervenir au fur et à mesure pendant cette phase. Une fois cette étape finie, les conseillers de ville pourront présenter leur prise de position globale.

M. Daniel Müller, PLR : "A la page 14 : "personnel employé au sein de la Municipalité", nous sommes déjà intervenus à plusieurs reprises et constatons qu'un point reste sans réponse. Nous aimerions connaître, en pourcentage, quelle est la répartition du personnel à plein temps et les différents taux d'occupation à temps partiel. Le parti libéral radical demande que cette répartition figure dans le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2014."

M. Thierry Spring, président : "Il ne semble pas y avoir de réponse."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je prends très volontiers des engagements pour la prochaine législature."

...rires...

M. Sener Kalayci, PLR : "J'aimerais juste relever un point qui n'a pas été mentionné dans le rapport de l'Ecole secondaire, à la page 64. Il s'agit du changement de Direction de l'école. En effet, M. Denis Gerber a pris sa retraite au 31 juillet 2013 et M. Serge Widmer lui a succédé dès la rentrée 2013."

M. Thierry Spring, président : "C'est exact et je m'en excuse. J'ai moi-même signé ce rapport. J'ai oublié de mentionner cet élément."

Mme Talika Gerber, PLR : "Le parti libéral radical aimerait savoir quelle est la pérennité de Diatel SA au vu des actuels changements de technologie qui est le passage au numérique que nous avons connu ces derniers jours."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je n'ai pas compris le début de votre question."

Mme Talika Gerber, PLR : "Nous aimerions savoir quelle est la pérennité de Diatel SA au vu des actuels changements de technologie qui est le passage au numérique que nous avons connu ces dernier jours."

M. Michel Jeanneret, Chef du département de l'équipement : "C'est une excellente question et merci de la poser. Sans aucune préparation afin de pouvoir vous répondre correctement, je peux dire que la pérennité est là. Nous essayons de la maintenir. Je n'ai pas d'autre possibilité de développer une réponse d'environ une page A4. Cela sera fait pour la prochaine séance."

Mme Talika Gerber, PLR : "Merci."

M. Michel Bastardoz, SOC : "La fraction socialiste vous remercie pour ce rapport qui reflète très bien ce qui se fait dans une commune, et ce qui alimente une collectivité comme la nôtre. En lisant ce rapport on constate que l'on dispose d'accès pour chaque sujet, chaque

groupe de travail, chaque décision, grâce à la représentation des partis. La vision globale qu'offre un rapport de ce type est appréciable car elle permet de mesurer le travail qui est fait par l'exécutif et l'administration. Ce rapport montre aussi ce qui est fait par les citoyens qui s'engagent dans des représentations. Merci. Merci également pour les informations concernant les sociétés anonymes dont nous possédons la majorité du capital. Ce rapport est aussi un moment de réflexion sur ce qu'est une commune et sur ce que l'on veut en faire. Nous sommes convaincus qu'elle a un rôle central pour mener une politique économique permettant de garantir des places de travail. Nous sommes aussi convaincus de sa mission qui est de faire en sorte de proposer une qualité de vie acceptable pour tous. Le parti socialiste accepte avec plaisir ce rapport."

M. Eric Achermann, PLR : "Le parti libéral radical a pris connaissance de ce rapport et nous l'approuvons. Nous remercions les différents auteurs de ce rapport."

Mme Katia Ermel, AJU : "C'est avec une grande attention que la fraction alliance jurassienne a étudié ce rapport. Nous en soulignons la très bonne tenue et la qualité du contenu. En le lisant, nous ne pouvons que constater l'immense travail effectué par le Conseil municipal, l'administration communale et les commissions. Un travail qui devient toujours plus conséquent et exigeant au fil des ans. Cet outil précieux nous permet d'apprécier la vivacité de notre commune ainsi que la volonté de poursuivre son développement économique et social. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui œuvrent sans relâche afin de garantir un avenir aussi clément que possible à notre cité. Un grand merci à vous tous qui avez participé à l'élaboration de cet excellent rapport. La fraction alliance jurassienne adopte ce rapport."

Au vote, le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2013 est adopté à l'unanimité.

#### 5. Comptes 2013 : Attribution complémentaire de CHF 100'000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif : décision

*Rapport du Conseil municipal (points 5 à 7) :*

Alors qu'un déficit de CHF 925'530.- avait été budgétisé, les comptes de l'exercice 2013 bouclent sur un résultat favorable de CHF 170'520.37, soit une amélioration de CHF 1'096'050.37.

A nouveau, le rendement de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales explique très largement l'excellent bouclage des comptes 2013. Le budget prévoyait des rentrées fiscales de CHF 4'600'000.-. Les rentrées effectives ont atteint la somme de CHF 5'676'511.25. C'est une amélioration de CHF 1'076'511.25 par rapport au budget, soit 23,4 % de plus que prévu. Cela équivaut aux trois-quarts du rendement effectif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. C'est évidemment une grande chance, et cela permet de faire face aux besoins d'entretiens et d'investissements des très riches infrastructures communales. Toutefois, c'est aussi un élément à prendre en compte : il suffit d'un retournement conjoncturel ou d'une modification de la taxation des entreprises pour que la situation financière change considérablement. La modification de l'imposition des entreprises est précisément en discussion au niveau fédéral, et le nouveau système pourrait avoir des implications importantes. A ce jour, ses effets exacts dépendent encore des choix entre les différents modèles étudiés; une entrée en vigueur dès 2018 est annoncée comme possible, si cette réforme devait aboutir.

Le rendement de l'impôt sur les personnes physiques a lui aussi été plus favorable, avec un résultat de CHF 7'920'354.80 alors que le budget prévoyait CHF 7'007'900.-. Il faut cependant tempérer la progression, puisqu'elle comprend un montant d'impôts de plus de CHF 360'000.- à restituer. L'amélioration est ainsi de quelque CHF 550'000.-,

essentiellement liée aux années fiscales 2011 et 2012. L'impôt à la source a aussi dépassé l'objectif en 2013 (CHF 621'790.65 de réalisé contre CHF 490'000.- au budget), en grande partie grâce à l'impôt des frontaliers qui a progressé de 26,6 % entre 2013 et 2012 (CHF 190'586.- à CHF 241'369.25).

Les investissements réalisés en 2013 ont atteint CHF 3'504'167.17 bruts (CHF 2'913'191.02 nets).

Le résultat est favorable. Il est l'illustration d'une situation économique très positive, particulièrement dans l'horlogerie. Il ne doit cependant pas masquer les défis déjà identifiés : un nombre des contribuables qui doit toujours être augmenté, particulièrement au sein des personnes physiques afin de disposer d'une assise en rapport avec les infrastructures de la commune, un besoin d'investissements à venir important pour les infrastructures communales et une hausse importante des charges sociales. A ce titre, les prestations de soutien dans l'aide sociale ont atteint un total de CHF 6'596'876.23 en 2013 contre CHF 5'254'906.15 en 2012. La part communale aux charges des œuvres sociales 2013 a ainsi été estimée à CHF 2'850'000.- (5'000 habitants à CHF 570.-), une évolution qui ne manque pas d'interroger. Les mesures prises pour le développement communal, particulièrement renforcées et coordonnées avec le nouveau Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier, conservent tout leur sens et toute leur nécessité, tout en sachant qu'elles ne déploieront d'effets que dans la durée.

Au vu du résultat favorable, il est proposé au Conseil de ville deux attributions complémentaires de CHF 100'000.- chacune au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif et au financement spécial destiné à l'entretien des routes communales. Les attributions faites par la voie budgétaire ne correspondent pas aux 100 % des montants souhaitables, et il est judicieux, au vu du résultat favorable, de prévoir des moyens supplémentaires qui améliorent ce pourcentage et permettent au patrimoine communal de recevoir l'entretien qu'il mérite.

Le Conseil municipal, et la commission des finances, unanimes, vous proposent de procéder aux deux attributions proposées ainsi que d'approuver les comptes 2013 et, conformément à l'art. 78 al. 3 de l'ordonnance sur les communes du 16 décembre 1998, d'attribuer à la fortune nette l'excédant de recettes de CHF 170'520.37.

Après cette opération, le compte de fortune nette s'élève à CHF 10'084'908.68 au 31 décembre 2013.

#### *Ouverture de la discussion :*

M. Michel Ruchonnet, SOC : "L'attribution de CHF 100'000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif est une mesure qui est pour nous logique, pertinente et adéquate. Pour la fraction socialiste, c'est "Oui"."

M. John Buchs, PLR : "Comme les années précédentes, nous allons faire une déclaration globale sous le point 7."

M. Thierry Egli, AJU : "Egalement comme notre collègue M. John Buchs, PLR, et vu le lien direct entre les points 5 à 7, notre déclaration sera faite sous le point 7."

M. Thierry Spring, président : "Est-ce que les fractions sont d'accord de voter les points 5 à 7 en bloc ou est-ce que vous souhaitez voter individuellement ces points ? M. Michel Ruchonnet, SOC, vous vous êtes exprimé, est-ce que cette manière de faire peut vous convenir ?"

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Pour moi, il n'y a pas de problème."

La votation des points 5 à 7 se fera comme proposée par M. Thierry Spring, président. Il n'y a pas d'objection à cette manière de faire.

6. Comptes 2013 : Attribution complémentaire de CHF 100'000.- au financement spécial destiné à l'entretien des routes communales : décision

Il n'y a pas d'intervention sous ce point. Les remarques et votation se feront sous le point 7.

7. Adoption des comptes communaux 2013 : décision

M. Thierry Spring, président, propose de traiter les comptes 2013 chapitre par chapitre à l'aide de la table des matières, ceci jusqu'au compte de fonctionnement. Puis rubrique par rubrique. En cas de questions, les conseillers de ville sont priés d'indiquer s'il s'agit d'une question pour le Conseil municipal ou l'administrateur des finances. Une fois cette étape terminée, les conseillers de ville pourront exprimer leur position globale.

M. John Buchs, PLR : "Page 113, point 8 "Economie publique", rubrique 860.318.07 "Suivi clientèle et marketing". Nous constatons un dépassement de 21,5 %. Le dépassement du budget correspond à CHF 3'225.20. Aussi, j'aimerais connaître les dépenses et factures supérieures à CHF 4'000.-."

M. Stéphane Boillat, maire : "Grâce aux précieuses indications de l'administrateur des finances, je peux vous dire qu'il y a deux postes. Le premier concerne la soirée du Petit Nouvel-an de Saintimania à laquelle les Services techniques ont invité les grands consommateurs et qui représente un montant de CHF 4817.-, et puis un montant de CHF 7500.- qui représente la participation à la borne interactive."

M. John Buchs, PLR : "Je remercie M. le maire pour cette explication. Je ne comprends pas pourquoi la borne interactive est incluse dans la rubrique "Electricité". Est-elle également comptabilisée dans d'autres comptes."

M. Stéphane Boillat, maire : "Il s'agit de la publicité des Services techniques au même titre que n'importe quelles autres entreprises sur ce support promotionnel."

M. John Buchs, PLR : "En ce qui concerne la participation des grands consommateurs à Saintimania, à plusieurs reprises la commission des finances a débattu de ce sujet. Lors de l'élaboration du budget 2013, il a été déclaré que ce contrat ne serait plus reconduit. Malgré tout, il l'a été. Uniquement les grands consommateurs doivent être invités. Ce n'est pas du marketing d'aller simplement à une soirée de Saintimania. Ou alors, il faut aussi penser à d'autres classes sociales. Je pense ici aux petites gens qui paient leurs factures depuis 50 ans ou 60 ans, et qui mériteraient aussi d'être invitées au moment où l'on va aussi libéraliser le marché de l'électricité pour les particuliers."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je me permets une remarque d'autant plus facile que je ne participe pas à cette soirée. Je me fais un point d'honneur d'y aller à un autre moment et de payer mon billet. Pour les Services techniques, cette soirée n'est pas une simple soirée. Elle s'inscrit dans des contacts réguliers avec les clients importants que le service rencontre tout au long de l'année pour discuter des offres. Cette soirée permet d'entretenir les relations. Quant au montant de CHF 4800.-, si vous le rapportez aux petits clients, avec environ 2000 ménages, cela va représenter une somme CHF 2.- par ménage. Donc, il est difficile d'inviter les petits consommateurs. Peut-être faudrait-il trouver un système du type "tirage au sort", pour retenir l'un ou l'autre de ces consommateurs pour les associer également."

M. John Buchs, PLR : "Merci M. le maire. Je confirme que je sors également mon porte-monnaie pour participer à Saintimania. J'ai simplement fait un calcul. Sur 41 personnes qui étaient présentes à cette soirée, cela représente CHF 117.50 par personne."

M. John Buchs, PLR : "Les années se suivent et se ressemblent. Depuis bientôt une décennie, un déficit relativement important est annoncé et approuvé lors de l'examen du budget par notre conseil, puis à l'étape suivante on boucle les comptes avec un résultat favorable. C'est à nouveau le cas pour l'exercice 2013. Ce nouveau résultat favorable est à nuancer car le rendement des impôts provient de trois sources différentes : soit les impôts des personnes physiques qui représentent 56 % du montant total encaissé, celui des impôts à la source et frontaliers 4 %, et celui des personnes morales 40 % qui est problématique. Le Conseil municipal dans son message relève malgré tout un risque par rapport à ce résultat favorable : je cite : "il suffit d'un retournement conjoncturel ou d'une modification de la taxation des entreprises pour que la situation change considérablement. La modification de l'imposition des entreprises est précisément en discussion au niveau fédéral, et le nouveau système pourrait avoir des implications importantes". Fin de citation. En effet, la réforme de l'imposition des entreprises vise à maintenir une position favorable en matière de compétitivité internationale de la Suisse. Ceci n'est pas sans risques pour notre commune. Il est difficile d'énoncer un chiffre, mais selon certaines estimations sérieuses, ceci pourrait entraîner pour les communes concernées entre 30 % et 50 % de pertes fiscales provenant des personnes morales, ce qui représenterait pour Saint-Imier une perte entre CHF 1,7 millions et 2,9 millions. Une telle diminution des recettes ne pourrait dès lors pas être absorbée uniquement par des programmes d'économies. En conséquence, une augmentation de quotité serait inéluctable. A Saint-Imier, en 2013, un dixième de quotité c'est environ CHF 830'000.-. Sans réduction des dépenses la quotité pourrait donc augmenter de 2 à 3 dixièmes si la réforme est acceptée. Elle entrerait en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018, soit pendant la prochaine législature. Nos dettes avec intérêts au 31 décembre 2013 se montent à CHF 12,5 millions et les dettes sans intérêts (prêts LIM) à CHF 2,7 millions soit au total CHF 15,2 millions. La dette va encore augmenter au cours de cette année, et des prochaines années avec la réfection des Halles de gymnastique, et naturellement avec les autres projets qui seront encore adoptés cette année. Un constat : Saint-Imier vit toujours au-dessus de ses moyens. Il faudra donc avoir le courage de prendre des mesures pour réduire le budget de fonctionnement, mais ce sera très difficile. Il faut en conséquence limiter nos investissements en fonction de notre capacité financière. Quant à la fortune nette de la commune, elle est de CHF 10 millions au 31 décembre 2013. Mais il faut se rendre à l'évidence, ce n'est que de la monnaie scripturale et non pas des liasses de billets de CHF 1'000.- dans le coffre-fort de la commune. Voulons-nous alors vendre nos bâtiments administratifs, nos conduites d'eau, de gaz, le terrain de Châtillon pour financer nos projets ? Un rapport sérieux et fiable de notre service financier limite nos investissements au maximum à 3 millions par année. Il faut rester les pieds sur terre et ne pas tomber dans une exubérance irrationnelle : les dettes d'aujourd'hui pourraient être les impôts de nos enfants et petits-enfants demain. le parti libéral radical ne le souhaite absolument pas. Le parti libéral radical s'engage d'ores et déjà à maintenir une situation financière saine pour les prochaines années à Saint-Imier. Il défendra avec énergie et réalisme la classe moyenne et surtout nos familles, afin qu'après avoir payé leurs impôts il reste quelque chose dans le porte-monnaie à la fin du mois pour s'offrir un petit "bonus" et consommer. La prochaine législature s'annonce d'ores et déjà difficile sur le plan financier, mais les élus du parti libéral radical vont s'investir avec du cran et du cœur pour l'amour de Saint-Imier. En conclusion le parti libéral radical tient à adresser ses vifs remerciements :

- Au service financier de notre commune, et en particulier à son chef M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour la qualité de son travail, je dirais même l'excellence de ce dernier. Toujours disponible pour répondre à une question. M. Mario Castiglioni, administrateur des finances donne une image très positive de notre commune, bien au-delà de nos frontières.
- Aux chefs de services et leurs collaboratrices et collaborateurs.
- Bien qu'en politique on critique plus facilement que l'on félicite, nous tenons également à

adresser nos remerciements à M. le Maire M. Stéphane Boillat, homme de dialogue et à l'esprit consensuel.

- Un dernier merci, puisque que l'on est à la fin de la législature, à mes collègues de la commission des finances. Le débat est parfois vif, long, mais toujours agréable et positif.

Et un petit clin d'œil à mon collègue M. Jean Luc Berberat, AJU, pour qu'il fasse bon vivre à Saint-Imier."

M. Thierry Egli, AJU. "Année après année, la fraction alliance jurassienne, consciente de sa responsabilité envers la population de Saint-Imier, étudie avec la plus grande attention les comptes communaux. Année après année, en octobre, nous adoptons un budget déficitaire et deux ans plus tard, au mois de juin, nous adoptons des comptes bénéficiaires. En 2014, les comptes proposés à notre approbation se situent dans la droite ligne de cette tradition. En effet, le 25 octobre 2012, nous adoptons un budget déficitaire de CHF 925'530.- et aujourd'hui les comptes sont de CHF 1'096'050.37.- en dessus de ces prévisions et atteignent un bénéfice de CHF 170'52037.-. Cette différence entre le budget et les comptes s'explique par nos recettes qui se sont avérées meilleures, en premier lieu grâce à l'impôt sur les personnes morales et en second lieu grâce à l'impôt sur les personnes physiques. Les personnes morales ont rapporté CHF 1'076'511.25 de plus que prévu au budget et l'impôt sur les personnes physiques environ CHF 550'000.- de plus également. Notons que l'impôt collecté des frontaliers s'est vu augmenter de 25 %. Si nous citons ces chiffres (consultables par tous) c'est parce qu'ils dépendent de la situation économique. Notre commune est également fortement dépendante de la situation économique et d'un de ses acteurs en particulier. Les responsables politiques de la prochaine législature devront tenir compte de ce paramètre. Comme déjà dit par le passé, la grande prudence financière de notre maire a parfois été remise en question. Or, nous constatons une fois encore qu'elle était judicieuse et qu'elle porte ses fruits. Les répercussions de la funeste Loi sur la péréquation financière et la compensation des charges du canton de Berne, apparaissent dans ces comptes par une provision de CHF 589'000.-. Une somme de CHF 502'938.- a été allouée à la péréquation financière directe et CHF 849'860.- à la nouvelle répartition des tâches. Si ces sommes apparaissent comme charges dans nos comptes, elles apparaissent comme produits dans l'ancien canton. Si nous avons déjà fait part de ces problèmes venus "d'outre-Taubenloch", il semblerait qu'ils soient désormais mis en lumière par d'autres. En effet, si j'évoquais la tradition de nos budgets déficitaires et de nos comptes équilibrés, j'ai quelques soucis aujourd'hui. Des soucis qui ne sont pas d'ordres économiques mais institutionnels. Des soucis venant précisément du canton qui nous administre. Vous aurez peut-être lu dans le Journal du Jura de ce jour les inquiétudes toujours plus fortes de Mme Nelly Schindelholz, présidente de la CMJB, la Conférence des maires de notre région. Elle qui semblait vanter avant le 24 novembre 2013, notamment sur les hauteurs de Pierre-Pertuis, que le statut des communes dans le canton de Berne était idyllique, nous pouvons lire aujourd'hui des propos diamétralement opposés. Je cite : "De par les mesures instaurées par le canton, les difficultés financières rencontrées par les communes ne sont pas des moindres. Je pense d'ailleurs que l'exercice 2013 est l'un des derniers pour lequel les communes ont réussi à respecter leur budget, peut-être même à présenter un résultat quelque peu meilleur que prévu. Mais les craintes sont réelles et bien présentes". En poursuivant la lecture de cet article nous percevons un autre danger pour le futur : la réforme III des entreprises du canton de Berne. Je cite encore Mme Nelly Schindelholz : "Les communes qui comptent essentiellement sur les rentrées fiscales d'une ou deux personnes morales vont être touchées de plein fouet". C'est notre cas. Un bien malheureux augure. Se confirmera-t-il ? La décision est évidemment du côté de Berne. Pour terminer sur une note plus positive, nous tenons à remercier chaleureusement M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et son équipe pour le grand travail accompli. A l'instar du Conseil municipal et de la commission des finances, la fraction alliance jurassienne vous propose de procéder aux deux attributions proposées, ainsi que d'approuver les comptes 2013 et d'en attribuer l'excédent à la fortune nette."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "La fraction socialiste, comme les autres fractions d'ailleurs, a l'occasion de se prononcer et de commenter les objets à chaque séance. Notre rapport de ce soir, concernant les comptes 2013, sera un résumé de notre credo en matière de comptes. Les notions de priorité, de pertinence et d'adéquation, sont des points incontournables. Les investissements de la commune nous laissent songeurs et prudents. Les budgets d'année en année nous prédisent un déficit. Les comptes montrent un bénéfice d'année en année. Cela va-t-il durer ? La réponse est probablement non à moyen terme. Une réflexion doit s'engager pour réduire la voilure et on retombe sur nos critères : priorité, pertinence, et adéquation. On ne peut pas tout se payer, chaque citoyen le sait et le pratique dans son cadre familial. Une législature se termine, une nouvelle pointe à l'horizon. Nous acceptons les comptes et profitons de remercier tous les acteurs qui tiennent les cordons de la bourse de la commune."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Chaque année c'est le même rituel dans cette salle. J'aimerais revenir sur quelques propos tenus par M. Thierry Egli, AJU. J'ai voté contre la loi concernant la péréquation financière. Je ne suis pas un grand fan de cette loi, ni même de la politique financière menée par la majorité du Grand Conseil. Néanmoins, je crois qu'il faut être conscient qu'une majorité des communes de ce canton, et de la région, bénéficient de la péréquation financière, et en particulier la ville de Moutier qui est une excellente cliente de la péréquation financière. Il faut aussi être conscient que d'autres cantons et communes connaissent aussi des difficultés financières. Je pense notamment au canton situé au Nord, dont la situation financière, ainsi que celle des communes, est loin d'être plus favorable que pour le Jura bernois."

Au vote,

l'attribution complémentaire de CHF 100'000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif;

l'attribution complémentaire de CHF 100'000.- au financement spécial destiné à l'entretien des routes communales;

et les comptes communaux 2013;

sont approuvés à l'unanimité.

Il est 20 h 15, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance.

8. Nouvelle alimentation en eau de Saint-Imier comprenant l'acquisition d'une seconde source d'alimentation (Puits profond des Sauges) et la modernisation du réseau d'eau potable imérien, et en particulier :

- la création de la société EAU-Vallon SA dotée d'un capital-actions de CHF 1'000'000.- et l'achat de 50 % des actions financé par le transfert de la part de propriété du puits profonds foré au lieu-dit "les Sauges" à Sonvilier appartenant à la commune de Saint-Imier;
- l'achat garanti par la Municipalité de Saint-Imier d'une quantité d'eau potable pouvant atteindre 550'000 m<sup>3</sup> par année à EAU-Vallon SA;
- la libération d'un crédit d'engagement de CHF 4'650'000.- pour l'adaptation du réseau imérien à la nouvelle adduction d'eau, la rénovation des 2 réservoirs actuels du réseau de Saint-Imier, la mise en place d'une conduite de liaison entre ces réservoirs et le nouveau réservoir de l'Hôpital, et le bouclage des conduites alimentant la rue de la Clef;

- l'augmentation du prix de l'eau potable de CHF 0.92 par m<sup>3</sup> au maximum dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015;

décider du mode de financement : décision et préavis au Corps électoral

*Rapport du Conseil municipal :*

Les conseillers de ville ont reçu un rapport explicatif établi par le chef du Service de l'équipement, ainsi que l'ensemble de la documentation y relatif, en particulier le PGA (Plan Général d'Alimentation en eau).

Ce dossier extrêmement important est le résultat d'années de travail. Il est marqué du sceau de la sécurité (recherche et mise en valeur d'une seconde source d'approvisionnement en eau; garantie d'une défense incendie répondant aux exigences actuelles pour tous les points de la localité) inscrite dans une vision globale prenant en compte la réfection coordonnée de l'ensemble du réseau d'eau de Saint-Imier dans une perspective tracée à long terme, y compris du point de vue financier.

"Le luxe de l'eau est un luxe (*de santé et*) de propreté. Au milieu de tant d'autres qui sont discutables, réjouissons-nous d'en rencontrer un dont le bon goût n'ait jamais à souffrir", *Emile Hauert, Les eaux de Saint-Imier, 1893.*

Basée jusqu'en 1893 sur des fontaines alimentées par de modestes sources sujettes à la sécheresse et fréquemment contaminées par des bactéries fécales, l'alimentation en eau de Saint-Imier a connu une révolution à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle lors du captage de la source de la Raisetette à Cormoret et l'établissement du réseau de distribution d'eau potable. Cet équipement essentiel et novateur pour l'époque a permis le développement de la cité tant d'un point de vue humain (sanitaire) qu'industriel. Débuté en 1891 par l'acquisition par la Municipalité de Saint-Imier de la source de la Raisetette pour CHF 40'000.- de l'époque, le système d'alimentation en eau était opérationnel en février 1893 après 15 mois de travaux. Le réseau fut ensuite amélioré par la construction d'un second réservoir en 1934, l'acquisition en 1964 de 30 % des droits d'eau de la source du Torrent captée par le Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF) et la modernisation de la station de la Raisetette en 1963.

Bien qu'amélioré et opérationnel 24 heures sur 24 depuis plus de 120 ans, le système d'approvisionnement en eau de Saint-Imier doit faire face à de nombreux défis pour assurer sa pérennité et son adéquation aux exigences actuelles tant des clients que de la législation.

L'existence d'une seule source d'alimentation en eau (les sources de la Raisetette et du Torrent ayant les mêmes caractéristiques et les mêmes bassins d'alimentation) sujette à de fortes variations de débits lors de sécheresses, à des problèmes de qualité nécessitant plusieurs traitements et peu protégée des pollutions de surface confère une forte vulnérabilité à l'approvisionnement en eau potable de Saint-Imier.

L'élaboration du Plan Général pour l'Alimentation en eau potable (PGA) de Saint-Imier validé par l'Office des eaux et des déchets du Canton de Berne en février 2014 a mis en évidence plusieurs éléments du réseau de distribution d'eau potable qui nécessitent des rénovations conséquentes.

Des capacités de stockage insuffisantes (moins d'un jour de réserve), des réservoirs qui ne sont plus adaptés aux normes actuelles et des capacités de défense anti-incendie insuffisantes dans certains quartiers aussi importants que ceux de l'Hôpital et des Longines sont les principales vulnérabilités à traiter de manière urgente, sans compter la nécessité de n'avoir plus à dépendre d'une seule source d'approvisionnement.

*Un processus débuté il y a 20 ans :*

La recherche d'une seconde source d'alimentation en eau potable a fait l'objet d'une procédure débutée en 1995 avec une campagne de prospection financée à l'époque par l'Office de l'économie hydraulique et énergétique du canton de Berne (Actuellement l'Office des eaux et des déchets). Ces recherches se sont conclues par le forage de 2 puits profonds d'exploration entre Sonvilier et Saint-Imier qui ont permis de prouver l'existence d'une ressource en eau potable de qualité en quantité suffisante pour alimenter la région. Il s'agit d'une ressource en eau profonde (forage) qui constituerait un véritable complément par rapport aux sources karstiques de la Raissette et du Torrent.

Il convenait alors de vérifier la quantité et la qualité des eaux trouvées. La Municipalité de Saint-Imier, associée au Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF), a financé, en 2007 et 2008, le forage d'un puits d'exploitation d'un diamètre suffisant pour assurer les besoins régionaux. L'investissement pour cette étape du projet s'est élevé à CHF 1.5 millions, partagé à parts égales entre les 2 partenaires. Le succès étant au rendez-vous (plus de 2 fois les besoins journaliers de Saint-Imier ont été découverts), les études techniques pour définir les infrastructures à mettre en place afin de raccorder le puits aux réseaux de distribution ont été lancées. Les résultats obtenus permettent aujourd'hui de soumettre aux organes compétents un projet global ainsi qu'un modèle d'affaires permettant de financer les nouvelles infrastructures.

*Nouvelle adduction d'eau régionale :*

Comme cela a déjà été exposé à plusieurs reprises, le projet de raccordement du puits des Sauges aux réseaux de Saint-Imier, des communes du Haut-Vallon et du SEF va modifier fondamentalement leur système d'approvisionnement en eau. Pour la ville de Saint-Imier l'objectif poursuivi est la sécurisation de l'approvisionnement en eau et la modernisation du réseau afin de réaliser les adaptations indispensables à sa pérennité et d'assurer un service conforme aux dispositions légales et aux attentes de la population.

Le projet de raccordement du puits des Sauges consiste à construire une station de pompage sur le puits profond et à mettre en place les équipements nécessaires à la production, au contrôle de qualité et au refoulement de l'eau vers les réseaux. Une conduite de transport reliera les Sauges à un nouveau réservoir régional (capacité 3000 m<sup>3</sup>) qui sera construit au Nord de l'Hôpital. L'eau ainsi stockée permettra l'alimentation de la commune de Saint-Imier, du SEF (via une nouvelle station de pompage financée par le syndicat) et des communes de Sonvilier et Renan.

Le refroidissement de l'eau de 19 à 15°C sera réalisé par le mélange de l'eau du puits avec celles de la Raissette qui sourd à 7°C. Dans un deuxième temps une exploitation de cette ressource géothermique pour réaliser un chauffage à distance est envisagée et fera l'objet d'un projet à part. Le projet prévoit que cette ressource est réservée à la commune de Saint-Imier.

*Coûts du projet :*

Les dépenses globales pour la réalisation du projet et le raccordement aux réseaux des partenaires sont les suivantes (en millions de francs) :

Objet	Projet	EAU-Vallon SA	Saint- Imier	SEF	Sonvilier et Renan
Station de pompage	2.08	2.08			
Conduite puits - réservoir	3.63	3.14	0.49		
Réservoir Hôpital	6.01	5.35	0.12	0.54	
Part du SEF	5.92			5.92	
Conduite inter- réservoirs	1.941	0.77	1.171		
Réservoirs Saint-Imier	2.75	0.34	2.41		
Conduite Haut-Vallon	2.42				2.42
Télégestion	1.08	0.55	0.23	0.13	0.17
Divers et imprévus	1.295	0.615	0.22	0.33	0.13
<b>TOTAL TTC (honoraires inclus)</b>	<b>27.126</b>	<b>12.845</b>	<b>4.641</b>	<b>6.92</b>	<b>2.72</b>

La mise en exploitation de la nouvelle ressource (Puits profond, conduites jusqu'au nouveau réservoir et nouveau réservoir au-dessous de l'Hôpital) est devisée à CHF 12'845'000.-. Le partenariat avec le SEF permet de réduire le montant à charge de Saint-Imier sur toutes les parties des installations qui sont à usage commun et dont les coûts sont largement fixes et ne varient que peu avec une hausse des quantités pompées. Ainsi, la part à charge de Saint-Imier est réduite à la moitié du total (soit CHF 6'422'500.-), montant dont il faut déduire les subventions. Cela permet de limiter d'autant la hausse du prix de l'eau nécessaire au financement de la nouvelle ressource.

Le forage d'exploitation déjà réalisé (valeur CHF 1.5 Mio) n'est pas inclus dans le budget car déjà financé conjointement par Saint-Imier et le SEF.

Les taux de subventionnement du canton seront compris entre 25 et 30 %, ils dépendront de la participation des communes de Sonvilier et de Renan au projet, de l'abandon de tout ou partie de leurs sources d'approvisionnement, et du statut des conduites de transport les reliant aux nouvelles infrastructures.

#### *Organisation :*

Le projet prévoit qu'une société anonyme nommée EAU-Vallon SA, dotée d'un capital-actions de CHF 1'000'000.- soit créée afin de construire, financer, puis exploiter les nouvelles infrastructures (Puits profond, conduite jusqu'au nouveau réservoir et nouveau réservoir au-dessous de l'Hôpital). Les actionnaires de cette société seront la commune de Saint-Imier associée à Sonvilier et Renan, si ces 2 communes le souhaitent, pour 50 % du capital et le SEF pour les 50 autres pourcents. Cette répartition a été validée par les cantons de Berne et du Jura lors de la réalisation du forage d'exploitation. Il est proposé que la création d'EAU-Vallon SA soit financée par le transfert de la propriété du puits des Sauges qui appartient à l'heure actuelle à la commune de Saint-Imier et au SEF à cette société. Le capital d'EAU-Vallon SA ne sera pas ouvert à d'autres partenaires; il sera détenu

uniquement par les collectivités publiques et il n'aurait pas d'autres clients que des collectivités publiques chargées de distribuer l'eau. Les clients essentiels d'EAU-Vallon SA seront la commune de Saint-Imier, celles de Renan et Sonvilier si elles adhèrent au projet, et le SEF. La tâche principale d'EAU-Vallon SA sera en définitive la construction des installations nécessitées par la nouvelle ressource. EAU-Vallon SA n'aura pas de personnel propre. L'exploitation des installations sera assumée par les services des eaux, de la même manière que l'est actuellement celle de la Raisetette et du Torrent.

Le fonctionnement d'EAU-Vallon SA sera financé par l'achat garanti par ses actionnaires de quantités d'eau minimales par année. Selon le plan d'affaires, 3000 m<sup>3</sup> par jour devront être vendus quotidiennement par Eau-Vallon SA à raison de 50 % aux commune du Haut-Vallon et de 50 % au SEF. Chaque partenaire principal devra donc signer un contrat garantissant l'achat annuel de 550'000 m<sup>3</sup> provenant du puits des Sauges. En cas de participation des communes de Sonvilier et de Renan, la part de Saint-Imier pourra être réduite des volumes à acquérir par ces 2 communes.

Le Conseil d'administration sera composé de 4 à 6 membres, la moitié représentant chaque actionnaire principal. Il a été convenu que Saint-Imier assumera la première présidence de 4 ans, puis qu'il y aurait des rotations (alternance entre les 2 actionnaires principaux) tous les 4 ans. Le siège de la société sera établi à Saint-Imier.

### *2 axes d'intervention sur le réseau imérien :*

Le réseau imérien doit être adapté pour recevoir la nouvelle ressource en eau, mais également pour répondre aux impératifs de sécurité (défense incendie, notamment) et assurer un renouvellement cohérent. Le projet a été construit de manière globale pour répondre à ces impératifs. Ainsi, le nouveau réservoir à construire au-dessus de l'Hôpital par Eau-Vallon SA permettra d'offrir les capacités manquantes pour la défense incendie, en garantissant des pressions actuellement insuffisantes pour l'Hôpital. Il permet en outre de planifier les rénovations indispensables des réservoirs existants. Leur faible capacité actuelle rend très difficile des rénovations conséquentes comme cela est nécessaire, du fait qu'elles sont très difficiles à opérer sans mettre hors-service le réservoir. Or, compte tenu de la taille des réservoirs actuels, la mise hors-service d'un réservoir est pratiquement impossible actuellement.

La partie du projet relative au réseau d'eau imérien est composée des 2 axes d'intervention essentiel :

1. *Sécurisation de l'approvisionnement en eau* : le raccordement d'une seconde source d'approvisionnement en eau potable peu vulnérable aux pollutions de surface et moins sensible aux variations des précipitations (réchauffement climatique) améliorera grandement la sécurité et garantira à long terme l'alimentation en eau potable de la région. Le fait de maintenir l'exploitation de la source de la Raisetette est admis par les autorités subventionnantes. Cette source est reconnue comme d'importance régionale par le canton. Le projet présenté est fondé sur le maintien de son exploitation et sa mise aux normes. Le refroidissement de l'eau du puits profond avant sa distribution sera réalisé par son mélange avec l'eau de la Raisetette, ce qui compensera les volumes d'eau achetés par Saint-Imier à EAU-Vallon SA.
2. *Modernisation du réseau* : Le Plan Général d'Alimentation en eau (PGA) a démontré la nécessité de mettre aux normes les réservoirs imériens et d'augmenter leur capacité de stockage afin de pouvoir faire face à des événements imprévus, telles que des coupures d'alimentation électrique de longue durée ou de grosses ruptures sur le réseau d'eau. En effet, à l'heure actuelle, l'alimentation en eau ne peut être garantie plus de 24 heures, en cas de panne empêchant les pompages à notre station de Cormoret. La création d'un nouveau réservoir de 3000 m<sup>3</sup> au dessus de l'Hôpital et la rénovation de nos installations actuelles permettra de résoudre le problème de stockage et dans le même temps accroîtra les capacités globales de la défense anti-incendie de la localité. Ce faisant, cela

permettra de satisfaire les normes anti-incendie des assurances dans les secteurs clefs de l'Hôpital et des Longines.

Afin de remplir ces objectifs, un crédit cadre de CHF 4'650'000.- doit être libéré pour permettre leur financement et la rénovation des 2 réservoirs actuels de Saint-Imier, la mise en place d'une conduite de liaison entre ces derniers et le nouveau réservoir de l'Hôpital, ainsi que l'installation d'une conduite de bouclage Hôpital – Rue des Fontenayes – Rue de la Clef. Ces travaux seront réalisés parallèlement avec ceux de la construction des infrastructures régionales.

#### *Calendrier des travaux :*

En cas de préavis favorable du Conseil de ville lors de sa séance du 19 juin 2014, le Corps électoral de Saint-Imier sera consulté le 28 septembre 2014. En cas d'acceptation du projet, les études techniques visant à préparer les appels d'offres débiteront immédiatement, permettant ainsi le lancement des chantiers en 2015. Selon le planning actuel, 3 ans au minimum seront nécessaires pour réaliser la totalité du projet, fixant à l'année 2018 la mise en service des nouvelles infrastructures.

#### *Financement du projet :*

Les investissements propres à Saint-Imier (CHF 4.65 millions) devront être financés par une augmentation du prix de l'eau, répartie également sur la taxe fixe et le prix du m<sup>3</sup>. L'augmentation est composée des éléments suivants :

- |  |                          |
|--|--------------------------|
| - Rénovation des réservoirs, conduite de bouclage de La Clef                       | CHF 0.21/ m <sup>3</sup> |
| - Conduite de liaison entre les réservoirs actuels et le réservoir de l'Hôpital    | CHF 0.10/ m <sup>3</sup> |
| - Achat d'eau à EAU-Vallon SA (sans participation de Sonvilier et Renan) <u>ou</u> | CHF 0.61/ m <sup>3</sup> |
| Achat d'eau à EAU-Vallon SA (avec participation de Sonvilier et Renan)             | CHF 0.51/ m <sup>3</sup> |

En moyenne, l'augmentation totale du prix de l'eau propre sera de CHF 0.92 par m<sup>3</sup> si Renan et Sonvilier ne participent pas au projet, ou de 0.82 par m<sup>3</sup> si ces communes participent au projet et s'engagent à acheter certaines quantités d'eau du Puits profond à Eau-Vallon SA, réduisant d'autant la part, et donc les coûts, pour Saint-Imier.

Globalement pour une famille consommant 40 m<sup>3</sup> par trimestre, l'augmentation moyenne de CHF 0.92/m<sup>3</sup> ferait passer le prix par m<sup>3</sup> de CHF 3.025 à 3.925/m<sup>3</sup> soit une augmentation de CHF 12.-/mois pour la famille ou CHF 3.- par personne (selon la proposition de nouvelle fiche tarifaire).

Si la nouvelle ressource en eau n'était pas réalisée, certains investissements devraient être réalisés de toute manière sur le réseau d'eau de Saint-Imier (réservoirs, bouclage de La Clef, nouveau réservoir). Sans compter les coûts de la rénovation de la Raisetette qui deviendrait urgente et prioritaire, ces investissements entraîneraient une hausse du prix de l'eau chiffrée à CHF 0.41 par m<sup>3</sup>. La réalisation de la nouvelle ressource en eau permet de diminuer ces coûts, notamment en les partageant, de sorte qu'elle entraîne un surcoût de CHF 0.40 ou 0.50 par m<sup>3</sup>, suivant que Renan ou Sonvilier participent ou non. La hausse n'est pas négligeable. Cependant, au regard de l'amélioration fondamentale de la sécurité de l'approvisionnement en eau de Saint-Imier qui serait désormais garanti pour une très longue période, elle est jugée acceptable.

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement, et de la commission des finances à une très forte majorité, le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville d'accepter le crédit sollicité, son financement par emprunt bancaire si nécessaire, et d'en préavis favorablement l'acceptation au Corps électoral.

*Ouverture de la discussion :*

M. Thierry Spring, président, propose d'ouvrir la discussion puis de passer en revue les Statuts de la Société EAU-Vallon SA, la Convention d'actionnaires, et le Contrat cadre d'approvisionnement en eau potable.

M. Silvio Dalla Piazza, AJU : "C'est avec beaucoup d'attention que la fraction alliance jurassienne a étudié le volumineux, mais néanmoins très complet, dossier que nous avons reçu. Nous pouvons parfois être quelque peu subjugués, pour ne pas dire noyés dans la documentation, néanmoins au vu de l'importance et de la complexité de ce dossier, nous ne pouvons que remercier l'administration et le Conseil Municipal pour l'information très complète distribuée. Il est clair que nous ne pourrions pas complètement développer le sujet, et cela même si la séance de ce soir y était entièrement consacrée. C'est pourquoi nous ne ferons que parler de manière générale de ce sujet. D'emblée nous constatons au vu de l'historique présenté, qu'il n'y a plus eu d'investissement conséquent dans notre approvisionnement en eau de notre commune depuis très longtemps. En effet, les derniers travaux d'importance remontent à 1963, soit il y a plus de 50 ans ! Et les derniers vraiment grands travaux remontent à la construction des réservoirs, soit 1893, 1904 et 1935, soit quasi à un siècle en moyenne. Soyons dignes de nos prédécesseurs, qui ont aussi vraiment été des visionnaires pour leur temps, et qui n'ont pas eu froid aux yeux devant l'ampleur de la tâche. Mais quelle est la situation actuelle ? Pour n'en faire qu'un portrait succinct, en voici une liste non exhaustive :

- Nos réservoirs sont trop petits, et ne permettent même pas de couvrir les besoins pour une journée.
- Ils sont vétustes, et plus du tout aux normes actuelles.
- Ils ne permettent pas, en conjonction avec le réseau de couvrir avec une bonne marge de sécurité la protection incendie de certaines zones de la localité.
- Nos sources d'approvisionnement sont actuellement purement karstiques, ce qui signifie un temps de transit dans le karst relativement court, soit très peu de filtration par les sols, et donc sujettes à des pollutions de surface. Elles nécessitent ainsi un traitement conséquent pour en assurer la conformité bactériologique.
- En cas de longue période de sécheresse, comme en 2003 par exemple, le débit de la source de la Raissette risque de ne plus être suffisant.
- Notre station de traitement, quoique bien entretenue, nécessite une rénovation complète pour une mise en conformité adéquate.

Voilà rapidement un état de la situation. Nous constatons donc que de toute façon, quelle que soit la décision prise ce soir, d'importants investissements seront rapidement nécessaires. Comme nous pouvons le voir à la page 6 du résumé, ces travaux se montent à près de 5 millions de francs. Parlons maintenant un tant soit peu de notre sécurité d'approvisionnement. Nous dépendons actuellement uniquement de ressources de surface, qu'il faut traiter intensivement. Lors de la campagne d'exploration régionale de 1997, une ressource très intéressante a été découverte aux Sauges, au pied du Château d'Erguël. La qualité de cette ressource tient principalement à son origine. En effet, le temps de transit entre la surface et la nappe est de l'ordre de 40 ans, ce qui permet d'assurer un filtrage par

les sols. De plus, nous avons déjà investi presque 1 million en 2006 dans une station de pompage dans le but de tester le débit réel possible sur le long terme. Et les résultats se sont révélés à la hauteur de nos attentes. Penchons-nous maintenant sur la forme de l'exploitation envisagée. Il y a en fait plusieurs scénarios possibles, dont voici la liste. Premièrement, ne pas investir dans le pompage profond des Sauges. Cela ne signifierait rien d'autre que la perpétuation de nos problèmes récurrents d'approvisionnement, et de toute façon nous serions obligés d'investir tout de même 5 millions dans nos installations. Cela ne résoudrait aucun des problèmes suivants : sécurité d'approvisionnement et sécurité incendie. De plus, nous ne voyons pas comment il serait possible d'assainir les réservoirs, ou la station de la Raissette, tout en assurant un approvisionnement du réseau. La fraction alliance jurassienne estime en conséquence que cela n'est même pas une option. Deuxièmement, investir seul dans le pompage des Sauges. Ceci permettrait de résoudre tous les problèmes cités ci-dessus. Mais dans ce dernier cas, la charge d'investissement se monterait aux alentours de 16 millions. Cela est possible d'un point de vue théorique, mais cette solution induirait une beaucoup plus importante augmentation du prix de l'eau. En effet, avec le projet présenté, l'augmentation sera de 92 centimes par m<sup>3</sup>, dans le cas d'un "alleingang", il serait sans doute plutôt dans la région de 2 à 3 francs ! A nouveau pour la fraction alliance jurassienne, cette solution n'en est pas une. Reste donc la troisième possibilité, présentée et développée dans la documentation distribuée. Soit la constitution d'une société anonyme avec le Syndicat des Eaux des Franches-Montagnes, plus communément appelé par son acronyme, le SEF. Cette variante a, comme la précédente, la grande qualité de résoudre tous nos problèmes cités précédemment. De plus, elle permet de réduire fortement l'augmentation du prix de l'eau correspondant à la deuxième solution. Ainsi, nous aurions l'opportunité de nous associer avec un partenaire que nous connaissons bien et avec qui nous collaborons depuis très longtemps. Pour la fraction alliance jurassienne cette option est certainement la solution optimale, aussi bien au vu de la résolution de nos problèmes, au vu de la limitation de l'augmentation des coûts de l'eau, qu'au vu de la collaboration régionale. Reste maintenant à discuter un peu de la forme de collaboration proposée. Là aussi, il y a plusieurs possibilités, allant de la société anonyme, au syndicat de communes, en passant par la coopérative. Pour notre part, nous préférons vraiment la solution de la société anonyme. Elle peut certes avoir des défauts aux yeux de certains, mais elle a le très grand mérite de la proportionnalité entre l'investissement de chacun et le pouvoir de chacun. Au contraire des deux autres possibilités précitées. Parlons maintenant de la représentativité au niveau de cette société. D'aucuns préféreraient sans doute que Saint-Imier soit majoritaire en détenant 51 % des actions de la société. Mais n'oublions pas que dans un tel projet, la collaboration est primordiale. On pourrait presque comparer cette situation à un "mariage", ou à un "pacs". Viendrait-il vraiment à l'idée de qui que ce soit de se "marier", ou de se "pacser", avec un partenaire autrement qu'en partage équitable à 50-50 ? Etant entendu pour compléter l'image que la séparation des biens, n'est clairement pas une option ! En résumé, et pour ne pas nous étendre plus sur ce sujet, nous vous proposons d'être un tant soit peu visionnaires, et surtout à la hauteur de nos prédécesseurs du 19<sup>ème</sup> siècle, qui ont su l'être. En conséquence de quoi, la fraction alliance jurassienne accepte sans condition le projet proposé, accepte le crédit sollicité, son mode de financement, et préavise favorablement son acceptation par le Corps électoral."

M. Patrick Linder, SOC : "Nous venons d'entendre une problématique complexe. Aujourd'hui, notre point de vue sera succinct et limpide. En premier lieu, posons comme principe que le parti socialiste est contre toute privatisation de l'exploitation des ressources naturelles. Nous tenons à dire ceci car c'est important. Ce dossier a eu l'occasion d'être discuté et largement débattu chez nous. La répartition du capital-actions a également fait l'objet d'un débat. Aujourd'hui, nous croyons à l'opportunité de ce "mariage", de cet investissement commun, pour un projet d'avenir qui devra sans doute développer tout son potentiel dans les prochaines 50 années. Le parti socialiste approuve la création de la société avec le capital préconisé. Le parti socialiste approuve la garantie d'achat donnée. Le parti socialiste approuve également le financement par emprunt bancaire. Le parti socialiste donne donc un préavis favorable au projet tel qu'il est présenté."

Mme Talika Gerber, PLR : "Le parti libéral radical a pris connaissance de la documentation complète qui nous a été remise concernant l'acquisition d'une seconde source d'alimentation et la modernisation du réseau d'eau potable imérien. Nous tenons à relever que toutes les options ont été analysées et réfléchies et que ce soir, on nous propose celle qui est la plus avantageuse pour Saint-Imier. Cette acquisition permettra d'entreprendre les différents travaux nécessaires à nos actuels réservoirs et stations, certes encore fonctionnels mais qui méritent un rafraîchissement important. La construction du nouveau réservoir va offrir à notre service de défense les capacités en eau nécessaires lors de sinistres éventuels tout en améliorant les conditions d'interventions potentielles sur les sites de l'Hôpital et des Longines. Le parti libéral radical soutient également l'aspect organisationnel de la future société EAU-Vallon SA en détenant 50 % du capital-actions d'un 1 million. Et nous exigeons une séparation claire et précise entre la direction opérationnelle et la direction stratégique. Le parti libéral radical exige également que le dossier relatif au projet de géothermie exposé lors d'une séance le 6 mars 2012, nous soit présenté cette année encore. En effet, on avait présenté un projet qui pourrait alimenter un chauffage à distance pour 120 à 150 immeubles locatifs. De plus nous aimerions savoir si ce soir nous connaissons le préavis des communes avoisinantes (Sonvilier, Renan) quant à leur éventuelle participation au projet. Le parti libéral radical aimerait savoir encore qu'elles sont les pertes (fuites) du réseau actuel et qu'elles seront les pertes du nouveau réseau. Nous approuvons donc le projet qui nous est soumis et préavisons favorablement pour la votation populaire le crédit d'engagement de CHF 4'650'000.- par financement d'emprunt bancaire et avec, comme corollaire logique, une augmentation du prix de l'eau, la proposition du Conseil municipal étant de la fixer à CHF 0.92 par m<sup>3</sup> au maximum."

M. Thierry Spring, président : "Il y a quelques questions. Y a-t-il des réponses à apporter ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Concernant la participation des communes, cela dépendra des décisions des assemblées communales. Ces assemblées n'ont pas encore statué à ce sujet. Il est donc difficile de dire, ou de donner, des garanties à ce sujet. Cela dépendra de la volonté populaire des communes, puisque il y a des implications financières qui relèvent de la compétence des législatifs."

M. Thierry Spring, président : "Concernant les fuites, je ne sais pas si l'on a des réponses M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement ? Il y a une question sur les fuites actuelles, et celles du prochain réseau."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Les fuites actuelles représentent entre 37 et 39 % de l'eau pompée chaque jour. Je ne vois pas pourquoi ce chiffre diminuerait en lien avec la nouvelle adduction du Puits des Sauges. Si ce n'est qu'une partie de la nouvelle infrastructure aura des tuyaux neufs. Le reste du réseau restera comme il est actuellement."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je peux dire que les mises en conformité du réseau, qui sont hors projet, devraient entraîner une diminution des fuites."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Je m'exprime à titre personnel. Je suis favorable au projet. Il est nécessaire, pertinent, et judicieux. Il est extrêmement important de diversifier notre approvisionnement en eau. L'eau est une ressource stratégique. J'insiste également sur l'importance de ne jamais privatiser cette ressource. Maintenant, il y a un point qui me dérange et qui nous est présenté ici. C'est la répartition de l'actionariat de la société. On a parlé de "mariage". On est dans une logique de négociation et de rapport de force. Je pense qu'à ce titre, même si j'ai bien compris que l'eau souterraine appartenait au canton, il aurait été préférable de parler de 49 ou 51 %, qui auraient été nettement plus réalistes, que 50-50. Pour ces raisons, je vais m'abstenir lors du vote."

Mme Talika Gerber, PLR : "Nous avons posé une question concernant la géothermie. Est-ce que nous pourrions avoir une réponse ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Il a été décidé de réaliser une pré-étude concernant la géothermie afin de savoir ce qui pourrait être fait avec cet excédent de température de l'eau du Puits des Sauges. Il avait été décidé que l'on poursuivrait l'étude et la démarche une fois que cette adduction serait acceptée en votation populaire. A ce moment-là une étude plus approfondie de la géothermie et des possibilités de chauffage à distance serait alors réalisée. C'est un peu prématuré dans notre esprit pour l'instant. Toutefois, vous l'avez vu dans le dossier, Saint-Imier aura seul le privilège d'utiliser cette ressource."

M. John Buchs, PLR : "Encore une question complémentaire. Dans la séance d'information relative au projet organisée le 6 mars 2012 à laquelle le Conseil de ville avait été invité, est-ce que c'est réaliste de dire que la puissance thermique maximum à disposition pour la géothermie serait de 5 Mégawatt, c'est-à-dire que l'on pourrait chauffer 120 à 150 immeubles locatifs comme indiqué par les intervenants ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "C'est ce qu'a démontré la pré-étude. Nous n'avons pas poussé les investigations plus loin. C'est effectivement ce que prévoit la pré-étude."

M. John Buchs, PLR : "Je propose de se dépêcher, car c'est une ressource importante dans la diversification."

M. Stéphane Boillat, maire : "Des études ont été réalisées. La mise en place du projet est faite et la géothermie est à disposition. Il faut savoir en faveur de qui elle est à disposition. La décision qui est proposée ce soir, le modèle d'affaire et les accords qui sont intervenus avec le partenaire du SEF, font que dès que le projet aura été voté, la géothermie sera à notre disposition. Ce qui fait qu'à ce moment-là nous pourrions de manière plus sûre et claire, faire les études sur la géothermie."

M. Thierry Egli, AJU : "J'ai une petite remarque concernant la volonté de M. Francis Daetwyler, SOC, de s'abstenir lors du vote. Il semble obnubilé par le canton du Jura, et également par tout ce qui est autonomiste et la ville de Moutier. Il l'évoquait tout à l'heure. Bon Moutier va bientôt rejoindre le canton du Jura. Aujourd'hui, il s'abstient parce que la société qui va gérer l'eau de la région serait à parité égale avec une société du canton du Jura. Mais le SEF ne regroupe pas que des communes jurassiennes mais également des "bernoises". Cette répartition des pouvoirs qui semble lui poser problème n'en est pas une. La part "bernoise" est de fait majoritaire dans le SEF. Quelle est donc sa véritable motivation ?"

M. Francis Daetwyler, SOC : "C'est une question de principe. Si vous aviez écouté ce que j'ai dit, je n'ai pas fait allusion à l'autre partenaire ni à sa composition. Ma position serait la même quelles que soient la situation et la composition du partenaire."

M. Thierry Spring, président, propose de passer en revue les Statuts de la Société EAU-Vallon SA article par article.

M. Thierry Spring, président, signale qu'il doit être indiqué en bas de page à l'article 10 : "3. L'organe de révision, pour autant qu'il soit requis (voir art. **24** ci-après)", et non pas **23**.

M. Stéphane Boillat, maire : "Je pense que c'est juste, le chiffre sera corrigé dans la version qui sera adoptée."

Mme Talika Gerber, PLR : "Article 11. L'assemblée générale étant le pouvoir suprême de la société, le parti libéral radical aimerait savoir qui seront les actionnaires qui peuvent participer à l'assemblée et leur pouvoir de décision. Nous sommes d'avis que les membres du Conseil de ville pourraient représenter les actionnaires qui sont en définitive les habitants de Saint-Imier. Nous saluons l'initiative de Crescentia SA qui pour la deuxième fois invite le Conseil de ville à son assemblée générale."

M. Stéphane Boillat, maire : "Effectivement cette question est intéressante. Un temps, c'était le Conseil municipal qui déléguait un représentant. Nous avons fait l'expérience avec Crescentia SA. Pour ma part, je ne vois pas de problème à ce que dans ce cas-ci, vu l'importance, et dans la phase de lancement, l'actionnariat soit proposé au Conseil de ville. Mais, c'est bien clair, ceci devra être une décision à prendre au moment de l'exécution, donc l'année prochaine. Mais c'est un modèle assez intéressant, qui satisfait, et qui mériterait d'être approuvé."

Mme Talika Gerber, PLR : "Nous sommes très satisfaits de cette réponse."

Mme Talika Gerber, PLR : "Article 18. Le parti libéral radical soutient un conseil d'administration à cinq membres. Deux sont présentés par notre Municipalité, deux membres par le SEF et une personne externe choisie avec un profil de gestionnaire. Nous demandons également que les directions opérationnelles des deux services des eaux concernés, soit les Services techniques de Saint-Imier et du SEF ne fassent pas partie du Conseil d'administration."

M. Stéphane Boillat, maire : "Lors de la discussion concernant la composition du Conseil d'administration, la question du nombre impair avait été évoquée. En réfléchissant, c'est une situation qui ne serait pas très intéressante pour la Municipalité de Saint-Imier, parce qu'en étant paritaire, nous avons la moitié des membres et en plus nous avons la présidence qui nous est réservée pour la première législature, donc les 4 premières années. En particulier pendant que toutes les décisions importantes vont se faire puisqu'il s'agira d'organiser, adjuger, faire les travaux. Comme le président a voix prépondérante, je pense qu'il ne serait pas très judicieux de porter le Conseil d'administration à un nombre impair, en tout cas pas dans cette phase initiale et en tout cas pas dans la phase où nous avons la présidence."

Mme Talika Gerber, PLR : "Merci pour les précisions."

M. Michel Bastardoz, SOC : "Je pense que les chefs de service doivent assister au Conseil d'administration. Il y a souvent des questions de détail qui les concernent et dont ils doivent avoir connaissance. S'il ne sont pas là, c'est embêtant."

M. John Buchs, PLR : "Il est évident que dans tout Conseil d'administration la direction opérationnelle et la direction administrative participent avec voix consultative, c'est bien ce que nous avons voulu préciser. C'est important. On ne veut exclure personne, surtout pas les personnes ressources compétentes que nous avons."

M. Michel Bastardoz, SOC : "Ce n'est pas ce que j'avais entendu."

M. Thierry Spring, président : "Maintenant, passons à la Convention d'actionnaires, point par point."

M. Thierry Spring, président : "Bien, passons au Contrat cadre d'approvisionnement en eau potable, article par article."

M. Thierry Spring, président, propose de passer au vote : "Alors,... ."

M. John Buchs, PLR : "Nous aimerions des précisions en ce qui concerne le financement. J'ai entendu deux versions ce soir, par emprunt bancaire, ou si nécessaire. On doit être clair envers le Corps électoral. Soit c'est un emprunt bancaire, soit on nous propose autre chose. On va augmenter la dette de CHF 4'600'000.-, je ne pense pas qu'on peut l'autofinancer. J'aimerais que l'on nous propose quelque chose de clair, j'ai entendu les deux versions."

M. Stéphane Boillat, maire : "C'est toujours la situation générale des comptes qui va dicter si la commune doit formellement financer une dépense par un endettement ou pas. Ici ce qu'on peut dire c'est qu'on espère bien qu'une partie importante puisse être financée par le prix de l'eau et que l'endettement soit limité. L'endettement sera par contre inévitable pour la société elle-même puisque l'investissement est conséquent. Maintenant, sur les CHF 4'650'000.- qui devront être dépensés à Saint-Imier, dire que l'endettement va augmenter à cause de cela de CHF 1, 2, ou 3 millions, c'est absolument impossible. Cela va dépendre des liquidités, des travaux. C'est pour cela qu'on indique toujours uniquement dans la mesure où cela est nécessaire, indispensable, pour payer les factures."

M. John Buchs, PLR : "Merci M. le maire. Je demande au bureau du Conseil de ville qui va rédiger le message de bien expliquer ceci au Corps électoral."

M. Thierry Spring, président : "On va essayer, cela va être dur."

M. John Buchs, PLR : "Bonne chance."

M. Thierry Spring, président : "Bien passons au vote. Au vote,... ."

M. Stéphane Boillat, maire : "Il est important de dire que le vote porte sur la nouvelle alimentation et la modernisation du réseau et par conséquent les 4 points mentionnés. Mais l'essence de la décision porte sur l'acquisition d'une nouvelle alimentation et la modernisation du réseau."

M. Thierry Spring, président : "Merci pour cette précision."

Au vote, l'objet portant sur :

la nouvelle alimentation en eau de Saint-Imier comprenant l'acquisition d'une seconde source d'alimentation (Puits profond des Sauges) et la modernisation du réseau d'eau potable imérien, et en particulier :

- la création de la société EAU-Vallon SA dotée d'un capital-actions de CHF 1'000'000.- et l'achat de 50 % des actions financé par le transfert de la part de propriété du puits profonds foré au lieu-dit "les Sauges" à Sonvilier appartenant à la commune de Saint-Imier;
- l'achat garanti par la Municipalité de Saint-Imier d'une quantité d'eau potable pouvant atteindre 550'000 m<sup>3</sup> par année à EAU-Vallon SA;
- la libération d'un crédit d'engagement de CHF 4'650'000.- pour l'adaptation du réseau imérien à la nouvelle adduction d'eau, la rénovation des 2 réservoirs actuels du réseau de Saint-Imier, la mise en place d'une conduite de liaison entre ces réservoirs et le nouveau réservoir de l'Hôpital, et le bouclage des conduites alimentant la rue de la Clef;
- l'augmentation du prix de l'eau potable de CHF 0.92 par m<sup>3</sup> au maximum dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015;

est accepté par 27 voix pour, 0 voix contre. Il y a 1 abstention.

M. Stéphane Boillat, maire : "Au nom du Conseil municipal, j'aimerais remercier vivement le Conseil de ville pour l'approbation de cet objet extrêmement important pour notre cité. Ce point a beaucoup occupé nos services. Merci à vous et à toutes les personnes qui l'ont conduit jusqu'ici."

9. Cautionnement de CHF 1'000'000.- au maximum des prêts bancaires, du canton et de la Confédération en faveur de Crescentia SA en vue de la réalisation du PTSI III : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Depuis la décision du 20 juin 2013 du Conseil de ville d'autoriser l'augmentation du capital-actions de Crescentia SA, dont la Municipalité est l'unique actionnaire, de nombreuses démarches en vue d'assurer la location des surfaces à construire ainsi que le financement du projet ont été accomplies.

A ce jour, une société est disposée à louer un étage de la construction projetée (soit 1288 m<sup>2</sup>, sur un total de 3'040 m<sup>2</sup>) au total, avec une entrée échelonnée de 30 % dès la fin de la construction, 60 % 18 mois plus tard et l'entier 18 mois après. Une lettre d'intention a été établie en ce sens.

La construction projetée prévoit des cellules destinées aux start-up au rez-de-chaussée (158 m<sup>2</sup> modulables), deux étages de production et un dernier niveau pouvant accueillir une cafétéria et des salles de conférence, ou offrir des surfaces de production supplémentaires. Il faut constater que des locaux répondant aux besoins de production (équipement, possibilité de supporter des machines) ou permettant d'accueillir des start-up sont pratiquement inexistantes à Saint-Imier, ou à tout le moins insuffisants en nombre et qualité pour permettre une politique de développement proactive. Récemment, une société a fait part de son souhait d'être hébergée au sein du Parc technologique I; si la création de la société est possible, il n'y a actuellement aucun local susceptible de recevoir une activité de production. Relevé par la Promotion économique cantonale, ce constat n'est pas propre à Saint-Imier. Il y a un manque dans l'offre régionale de location de locaux adaptés.

Il n'est cependant pas aisé d'obtenir un engagement d'une société en développement en présentant uniquement des plans. L'entrepreneur qui planifie un développement fondé sur la location de surfaces veut disposer de dates fixes et garanties avant de s'engager. En définitive, une politique de développement proactive, soit visant à combler un manque et à rechercher et satisfaire une demande, repose sur la mise en place d'un projet tel que le Parc technologique III.

Parallèlement, les démarches en vue d'assurer le financement du projet ont été menées. Un dossier a été déposé auprès de Centre-Jura dès juillet 2013. L'intérêt du projet a été reconnu, et un nouveau prêt sans intérêt de CHF 1'000'000.-, remboursable en 22 annuités après un délai de carence de trois ans dès la fin de la construction, a été promis. L'ancien prêt LIM restant du premier projet à hauteur de CHF 2'883'000.- pourra être affecté à la nouvelle construction, et son remboursement sera différé de trois ans pour tenir compte de la phase initiale de lancement. Enfin, les banques contactées ont répondu, sur le principe, favorablement dans deux cas, pour un engagement de l'ordre de CHF 1'820'000.-. De la sorte, le financement du projet est assuré (CHF 2'500'000.- de capital-actions; CHF 3'883'000.- de prêts publics sans intérêt (TouReg) et CHF 1'820'000.- de prêts bancaires). La question des garanties (cédules hypothécaires) a fait l'objet de discussions, et une répartition entre les prêts publics et les prêts bancaires a été trouvée. Dans ce cadre, un cautionnement de CHF 1'000'000.- est requis, montant qui sera réparti entre les engagements bancaires et publics, en principe à hauteur de CHF 320'000.- pour le prêt bancaire et de CHF 680'000.- pour les prêts publics.

Si tout se passe bien, à savoir si les locataires attendus sont trouvés et qu'ils s'acquittent des loyers prévus (CHF 130.- m<sup>2</sup>, montant qu'il conviendrait de prévoir pour une planification - alors qu'une augmentation à CHF 140.- puis CHF 150.- m<sup>2</sup> est prévue dans les calculs présentés -, l'expérience ayant montré qu'il est hasardeux de se fonder sur des prix plus

élevés), le projet exige que l'amortissement des prêts publics soit, pour partie, compensé par une augmentation des prêts bancaires. Autrement dit, le projet, dans sa configuration initiale actuelle, notamment en raison des exigences de remboursement des fonds étrangers obtenus par Crescentia SA pour la construction du PTSI III, n'est pas viable sans des loyers plus élevés ou sans nouvel engagement de fonds. De plus, il est évident qu'un manque de locataires ou un défaut de paiement de locataires rendrait la situation financière, déjà très délicate au départ, difficile et mettrait en difficulté la société Crescentia SA, sans nouvel apport de fonds.

Toutefois, présenter un projet de développement exonéré de tels risques est peu probable.

En cas de décision de réalisation, les actions de promotion seront intensifiées et planifiées en concertation avec la Promotion économique cantonale, qui participera à cet effet à une prochaine séance de la commission économique et du touristique.

Enfin, tout a été organisé pour rendre possible une construction dans les délais admis par le locataire attendu. Les soumissions ont été rendues, et les prix sont retenus et valables pour l'année en cours. Pour cette raison, une décision de principe quant à une réalisation ou non du projet doit intervenir. Si la construction ne peut débuter cette année, d'autres prix pourront intervenir, avec des conséquences éventuelles sur le financement, sans doute également en matière de prêts publics. Le projet bénéficie d'un permis de construire entré en force.

La décision de réaliser ou non le projet doit être prise, et elle implique le cautionnement ou non des prêts accordés à hauteur de CHF 1'000'000.-.

Sur préavis unanime de la commission économique et touristique, et de la commission des finances à la majorité, le Conseil municipal, à une très forte majorité, recommande au Conseil de ville l'approbation de l'objet soumis.

#### *Ouverture de la discussion :*

M. Francis Daetwyler, SOC : "Je vais commencer par relever quelques éléments qui figurent dans la documentation que nous avons reçue. On y constate notamment qu'il n'y a actuellement aucun local susceptible de recevoir des activités de production à Saint-Imier. Ceci est relevé par la promotion économique cantonale. Ce constat n'est pas propre à Saint-Imier, il y a un manque dans l'offre régionale de locaux adaptés. On voit aussi qu'il n'est pas aisé d'obtenir un engagement d'une société en développement en présentant uniquement des plans. En définitive, une politique de développement proactive repose sur la mise en place d'un projet tel que le PTSI III. Il est exact que ce projet représente un risque, l'économie n'est pas une science exacte, et en effet, on ne peut pas dire à coup sûr à quelle vitesse, le bâtiment, s'il est construit, se remplira. Lorsqu'on a décidé de réaliser la zone industrielle de La clef, il s'est posé la même question. Il s'est écoulé quelques années avant que cette zone se remplisse. Lorsqu'on a décidé de réaliser le PTSI II, nous avons un intéressé, puisque l'on souhaitait, à l'époque aussi, avoir un premier intéressé pour lancer la construction. Or, cet intéressé n'a jamais occupé les locaux du PTSI II puisqu'il a fait faillite entre-temps. Ce qui n'empêche pas que le PTSI II est occupé actuellement dans sa totalité. Certes, on nous dira que nous avons eu de la chance. Il faut aussi de la chance en matière de développement économique. Donc, comme je l'ai dit, nous prenons un risque en réalisant ce projet, mais ne rien faire, c'est aussi un risque. Cela représente aussi la certitude que les projets d'implantation ne se réaliseront pas chez nous, mais se réaliseront peut-être ailleurs. C'est maintenant ou jamais que nous réaliserons le PTSI III. J'ai dit tout à l'heure que l'un des intéressés à occuper les locaux du PTSI II avait disparu avant que ce dernier soit construit. J'espère que cela ne va pas porter malchance, je ne suis pas superstitieux, à l'intéressé actuel par le PTSI II. Il nous paraît nécessaire et justifié de lancer ce projet, notamment en raison de la combinaison du nouveau prêt dans le cadre de la loi sur la politique régionale et du reliquat du prêt LIM qui avait été accordé à l'époque pour le PTSI II. La politique de développement est une politique à long terme qui déploie ses effets, pas forcément au cours de la même législature, certainement pas le projet que nous discutons maintenant, en tout cas pas au cours de cette législature qui court maintenant et qui va s'achever tout prochainement. Ce projet s'inscrit dans la continuité (zone industrielle, différents Parcs technologiques, Instituts TT-Novatech, HE-Arc, CTM). La fraction socialiste

recommande, à l'unanimité, d'approuver le cautionnement qui nous est proposé. Nous attendons aussi que la commune maintienne des contacts réguliers avec la promotion économique cantonale, et nous comptons aussi que la commune insiste auprès de ladite promotion pour que tous les efforts de promotion des nouveaux locaux soient entrepris."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Le dernier élément manquant, et qui est en notre possession maintenant, était la lettre d'intention établie par l'unique société qui à ce jour envisage de louer une partie des locaux du PTSI III. Nous pouvons donc, ce soir, décider si nous acceptons ou non le cautionnement de CHF 1'000'000.- aux maximum des prêts bancaires en faveur de Crescentia SA. Il ne faut pas se leurrer, le risque que prend la commune dans cette construction est plus élevé que ce million. C'est pourquoi, nous sommes en droit de nous poser la question du bien-fondé de ce projet. N'est-il pas trop ambitieux pour Saint-Imier ? Est-ce véritablement à une collectivité publique, avec l'argent de ses citoyens de financer l'implantation d'une société privée sur son territoire, en mettant en péril son propre équilibre financier ? J'ai personnellement longuement hésité à voter : "Oui". C'est finalement l'enthousiasme et la force des défenseurs du projet qui m'ont convaincu d'accepter ce cautionnement. En effet, il semblerait que la demande pour de tels locaux soit importante et qu'il sera bien moins compliqué de convaincre d'éventuels intéressés lorsque le bâtiment sera construit. Avec uniquement des plans, c'est beaucoup moins évident. Il paraît aussi qu'aucune commune de la région, comme le disait M. Francis Daetwyler, SOC, ne serait aujourd'hui en mesure de proposer une telle offre. A défaut d'autoroute, Saint-Imier pourrait ainsi mieux se profiler et se vendre. J'ai eu l'opportunité, à deux reprises, de rencontrer le dirigeant de l'entreprise de développement qui a la ferme intention de s'implanter dans les locaux du PTSI III. J'avoue avoir été convaincu. Je serais fort mal à l'aise de couper un tel enthousiasme. Certes, il reste beaucoup d'incertitudes, et si les choses tournent mal, et que les locaux restent inoccupés, Crescentia SA et le COSC pourront être menacés. J'espère que les futures autorités auront l'énergie, la force nécessaire, le cœur bien accroché, pour mener à bien ce projet. Le PTSI II, pour lequel j'étais déjà réticent, s'est soldé par un succès. Cadrans Fluckiger SA aurait certainement quitté Saint-Imier s'il n'y avait pas eu le PTSI II. Parions ce soir sur le PTSI III, plutôt que sur l'Espagne. Qui ne risque rien n'a rien."

... rires...

Mme Talika Gerber, PLR : "Une fois n'est pas coutume, le parti libéral radical va être très bref. Nous avons discuté du sujet et il a été décidé de laisser la liberté de vote à ses membres."

M. John Buchs, PLR : "J'aimerais revenir sur la déclaration péremptoire de notre collègue M. Francis Daetwyler, SOC, "les investissements se réaliseront ailleurs". Je pense que c'est en partie vrai, mais actuellement, il y a une usine en construction, et deux extensions qui ont été accordées et les permis de construire délivrés. C'est-à-dire que les investisseurs le font à titre personnel et donc n'ont pas recours à des locaux construits par la commune, et en partie payés par les impôts. Je demande pour ce point le bulletin secret."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Je ne sais pas si j'ai été péremptoire. Je rappellerais juste que le PTSI II, si mes souvenirs sont bons, était aussi le produit d'une motion du parti radical."

M. John Buchs, PLR : "Tout à fait."

M. Thierry Spring, président : "Donc, le bulletin secret a été demandé. Nous allons préparer le matériel. Les conseillers de ville qui sont d'accord avec le Cautionnement de CHF 1'000'000.- au maximum des prêts bancaires, du canton et de la Confédération en faveur de Crescentia SA en vue de la réalisation du PTSI III, noteront sur le bulletin "Oui", les autres "Non", et nous procéderons au dépouillement."

...les scrutateurs se chargent de la distribution puis de récolter les bulletins de vote...

M. Thierry Spring, président, procède au dépouillement.

M. Thierry Spring, président : "Le Cautionnement de CHF 1'000'000.- au maximum des prêts bancaires, du canton et de la Confédération en faveur de Crescentia SA en vue de la réalisation du PTSI III est accepté par 21 voix pour, 7 voix contre. Il n'y a pas d'abstention."

#### 10. Infirmière scolaire

10.1. Création d'un poste d'infirmière scolaire à 50 % : décision

10.2. Classification du poste : modification de l'Annexe I du statut du personnel communal : décision

#### *Rapport du Conseil municipal :*

Nous vous remettons, en annexe, le rapport établi par la commission de la santé. Celle-ci recommande la création d'un poste d'infirmière scolaire, et son engagement à 50 %. Le poste n'étant pas mentionné dans l'Annexe I du Statut du personnel communal et cette fonction ne pouvant manifestement être assimilée à aucune autre existante, l'Annexe I doit être modifiée en cas de création d'un tel poste à durée indéterminée.

Le budget 2014 approuvé par le Conseil de ville est fondé sur un taux de 25 %. En cas d'engagement à 50 % dès la rentrée scolaire d'août, une dépense additionnelle de CHF 11'500.- devrait être votée par le Conseil municipal. Si l'engagement à 50 % n'entraîne en fonction qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le montant nécessaire serait porté au budget 2015.

Favorable à un poste d'infirmière à 50% la commission des finances propose à la majorité l'entrée en vigueur à la rentrée d'août, la minorité souhaitant une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour respecter le budget 2014.

Sur préavis unanimes de la commission de la santé et de la commission des finances, le Conseil municipal unanime propose la création du poste d'infirmière scolaire et la modification correspondante de l'Annexe I du Statut du personnel. Il est proposé de fixer l'entrée en vigueur du taux de 50 % à la rentrée scolaire 2014-2015, soit dès le 1<sup>er</sup> août 2014.

#### *Ouverture de la discussion :*

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous vous avons distribué la modification de l'Annexe I qui correspond à la Classification des fonctions et classes de traitement. Toutefois, une erreur s'est glissée. La case noircie doit être décalée d'un cran sur la gauche. C'est bien la classe 15 qui est proposée."

Mme Florine Pessotto-Bueche, AJU : "Il semble bien que nous arrivions aujourd'hui au terme d'un long processus qui a visé à définir, à préciser, à qualifier, à quantifier, les besoins de notre commune s'agissant de l'infirmerie scolaire. Depuis 2010, où quelques heures avaient été attribuées dans l'urgence à une infirmière pour parer à une infestation de poux à l'école, et aujourd'hui, où nous nous apprêtons à voter la création d'un poste fixe à 50 %, force est de constater que le saut est de taille. A la mesure, certainement, de la prise de conscience, que ce soit par l'école, par les parents, par le médecin scolaire le Dr Christian Dyroff, par les habitants de notre cité, des grands bénéficiaires médicaux, humains, et pratiques qu'offrent un poste comme celui-ci. A la mesure, bien sûr, de l'investissement, de la ténacité et de la créativité de la personne qui a fait évoluer cette fonction dans nos écoles. A la mesure, sans doute, de certaines prises de conscience liées à l'évolution de notre société et aux rôles attribués aux différentes sphères dans lesquelles l'enfant d'aujourd'hui évolue et gravite. A la mesure enfin de la nécessité grandissante d'appréhender aujourd'hui les différentes professions médicales, sociales et humaines dans une collaboration intense, une

complémentarité riche, et un fonctionnement global, faute de quoi nous risquons de créer petit à petit une réalité de plus en plus morcelée, où le travail se fait à double, où les informations se perdent, où l'humain n'est plus au centre. Notre commune, en créant ce poste, fait non seulement preuve de modernité, en anticipant ce que l'avenir ne tardera certainement pas à nous imposer, mais plus que ça. Elle montre à ses habitants qu'elle a à cœur de participer au bien-être des enfants scolarisés chez nous. Elle prouve qu'elle s'investit avec conviction dans des projets sociaux et médicaux de taille, notamment de l'ordre de la prévention. Elle se montre également à l'écoute des besoins exprimés par différents partenaires primordiaux dans le bien-être et le bon fonctionnement de notre cité. Et enfin, elle valide le premier grand dossier de la commission de la santé, qui prouve par cet objet soumis en votation dans notre Conseil de ville qu'elle a bel et bien sa place dans le bon fonctionnement de notre cité. La fraction alliance jurassienne est heureuse aujourd'hui d'approuver la création d'un poste d'infirmière scolaire à 50 % ainsi que la modification de l'annexe I du statut du personnel communal. En outre, elle se réjouit d'une entrée en vigueur de cet engagement au 1<sup>er</sup> août 2014."

Mme Joëlle Häller, PLR : "Le parti libéral radical unanime approuve la création d'un poste d'infirmière scolaire à 50 % dès le 1<sup>er</sup> août 2014. Il approuve également la classification en classe 15 du poste. Le poste dépend directement de la commune de Saint-Imier, aussi nous demandons que le Conseil municipal, selon l'article 12 du statut du personnel procède à la mise au concours dans le meilleur délai afin que la personne nommée puisse commencer son activité au début de l'année scolaire 2014-2015."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "La création d'un poste d'infirmière scolaire est pour la fraction socialiste une des mesures prioritaires, et c'est avec plaisir que nous la voyons figurer à l'ordre du jour de cette séance du Conseil de ville, 16 mois après le début des travaux de la commission de la Santé sur ce dossier. Nous sommes en réalité là, ce soir, pour officialiser un poste qui a vu le jour il y a maintenant un peu plus de 3 ans à l'occasion d'une situation factuelle urgente, c'était les poux, et qui s'est progressivement développée pour arriver à maturité. Pour nous, il s'agit d'un "plus" avec un "P" majuscule qui nous fait investir dans l'humain et c'est aussi comme ça que nous serons attractifs et qu'il fera bon vivre à Saint-Imier. Pour la fraction socialiste, c'est un "Oui" sans restriction à la création de ce poste ainsi que son classement dans le barème administratif de la commune. J'espère que je n'ai pas chevroté, mais je suis ému ce soir."

M. Thierry Spring, président : "Passons à la votation du point 10.1."

Au vote, la création d'un poste d'infirmière scolaire à 50 %, avec entrée en vigueur dès l'année scolaire 2014-2015, soit dès le 1<sup>er</sup> août 2014, est acceptée à l'unanimité.

M. Thierry Spring, président : "Passons à la votation du point 10.2. Les membres qui sont d'accord avec la classification du poste : modification de l'Annexe I du statut du personnel, sont priés,..."

M. John Buchs, PLR : "Il faut préciser : "en classe 15". Ce point de l'ordre du jour a été justement modifié afin de pouvoir définir la classification."

M. Thierry Spring, président : "Les membres qui sont d'accord avec la classification du poste, avec la modification de l'Annexe I du statut du personnel, en classe 15, sont priés de le manifester en se levant. Cet objet est accepté à l'unanimité."

M. Frédéric Bürki, se lève : "Enfin, merci."

M. Thierry Spring, président : "Je peux dire la même chose. La commission de l'école secondaire était aussi, à l'unanimité de ses membres, en faveur de ce point."

## 11. Motions et interpellations

M. Thierry Spring, président, informe avoir reçu 4 interpellations du parti libéral radical.

Mme Joëlle Häller, PLR : "Interpellation intitulée : Jura bernois Tourisme (JbT) : bureau de Saint-Imier. Jura bernois Tourisme, suite à la nomination d'un nouveau directeur, se réorganise. Saint-Imier a beaucoup investi pour accueillir le bureau de JbT et le bureau du Parc régional Chasseral. Actuellement et selon le site internet du bureau imérien, les bureaux sont ouverts du mardi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00. Ils sont fermés le samedi, le dimanche et le lundi. Le parti libéral radical est surpris et naturellement déçu que les bureaux de JbT soient fermés trois jours et en particulier en fin de semaine. Nous demandons au Conseil municipal :

1. D'intervenir auprès de la direction de Jura bernois Tourisme afin qu'en juillet, août et octobre le bureau soit ouvert le samedi et le dimanche. Ceci ne nécessite à notre avis pas de ressources supplémentaires, car le temps d'ouverture peut être réduit en novembre, janvier, mars et avril.
2. D'informer notre conseil sur la réorganisation en cours de Jura bernois Tourisme."

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "Je suis relativement surpris par cette question. En effet, il s'agit de la même question que Mme Talika Gerber, PLR, au nom du parti libéral radical, a déjà posée lors du Conseil de ville du 13 décembre 2013 et à laquelle j'ai apporté une réponse circonstanciée durant la même séance. Je vous propose toutefois, comme je l'avais annoncé il y a 6 mois, de vous informer de l'évolution de la réorganisation de Jura bernois Tourisme, à moins que Mme Joëlle Häller, PLR, souhaite une relecture de ma réponse d'alors ? Non ! Très bien. Pour rapidement préciser le cadre qui a initié la réflexion profonde de Jura bernois Tourisme permettez-moi de rappeler les points suivants :

1. La perte de sa subvention cantonale de l'ordre CHF 150'000.- pour totaliser un montant de CHF 215'000.- en 2015.
2. Le fait que le personnel employé dans les bureaux d'accueil est souvent "trop qualifié" par rapport aux requêtes qui lui sont faites.
3. La faible fréquentation des bureaux d'accueil.
4. Le fait que le cadre législatif n'autorise pas Jura bernois Tourisme à utiliser les subventions issues des taxes d'hébergement pour financer l'accueil touristique mais que ces montants doivent être alloués au développement de l'offre ou à sa promotion.
5. Le fait que la destination Jura Trois-Lacs dont Jura bernois Tourisme fait partie, se voit remettre le produit des taxes d'hébergement pour procéder aux opérations marketing liées à la mise en valeur d'une seule destination "Jura Trois-Lacs" englobant 6 cantons.
6. Et finalement, le fait que les trois bureaux d'accueil de Jura bernois Tourisme représentent un coût total pour l'association de CHF 260'000.- en 2013 à quoi il faut déduire une contribution des communes sièges de l'ordre de CHF 60'000.-, soit une charge nette de CHF 200'000.- pour l'accueil.

A titre d'information, le bureau d'accueil de Saint-Imier représente à lui seul un coût total de l'ordre de CHF 80'000.- à quoi il faut retrancher une participation de la commune de

CHF 3.50 par habitant représentant environ CHF 17'500.-. La charge nette de JbT est donc de CHF 62'500.- uniquement pour le bureau d'accueil de Saint-Imier. En outre, CHF 7'200.- sont reversés à la Municipalité au titre de loyer. Cette situation n'est malheureusement plus possible et Jura bernois Tourisme ne peut plus assurer une telle charge au détriment de ses missions principales que sont le développement de l'offre et la promotion de celle-ci. La situation est similaire à La Neuveville ou encore à Moutier. En date du 22 avril 2014, le Conseil municipal ainsi que la commission économique et touristique ont rencontré une délégation de Jura bernois Tourisme pour discuter des enjeux de la réorganisation, des conséquences éventuelles pour Saint-Imier et tenter d'esquisser quelques pistes pour l'avenir. Le 7 mai 2014, lors de l'assemblée générale de Jura bernois Tourisme à Bellelay, les grandes lignes de la réorganisation ont également été présentées au public présent ainsi qu'à la presse. Le 12 mai 2014, la commission économique et touristique s'est concentrée sur la réorganisation en cours ainsi que sur les pistes de travail et a préavisé une prise de position officielle à l'intention du Conseil municipal. Le 20 mai 2014, le Conseil municipal s'est penché sur la réorganisation de Jura bernois Tourisme et a adressé la prise de position suivante au comité de Jura bernois Tourisme :

*"Madame la présidente,  
Madame, Monsieur,*

*Nous nous référons à la séance d'information du 22 avril 2014 dans les locaux de l'administration communale à Saint-Imier en présence de Mme Raymonde Bourquin et M. Guillaume Davot, présidente et directeur de Jura bernois Tourisme (JbT).*

*Nous avons pris acte des économies que JbT doit réaliser ainsi que de la volonté de réorienter les objectifs touristiques dans la région et de la réflexion en cours.*

*Nous tenons ici à souligner que la Municipalité investit considérablement dans le développement et le soutien au tourisme, notamment par sa contribution à Jura bernois Tourisme mais également par les soutiens conséquents qu'elle apporte au ski nordique (ENE), à la ligne de bus Saint-Imier – Chasseral, à la Maison Chasseral – Les Savagnières ainsi que dans les moyens d'informations numériques (borne + application smartphone), et ce, sans compter le budget de l'ordre de 30'000.- investi chaque année dans le développement d'offres et de projets touristiques.*

*Après étude et discussion, le Conseil municipal, sur préavis de la commission de l'économie et du tourisme souhaite prendre position comme suit par rapport aux réflexions en cours :*

*Bureau d'accueil de la gare à Saint-Imier*

*Nous sommes disposés à entrer en matière en ce qui concerne un remaniement du bureau d'accueil de Saint-Imier. Cependant, nous souhaitons maintenir un accueil physique à la gare de Saint-Imier et souhaitons que Jura bernois Tourisme élabore une proposition dans ce sens en valorisant les CHF 17'500.- que Saint-Imier verse à JbT au titre de participation à un bureau d'accueil.*

*La commission économique et touristique est à disposition pour discuter des différentes pistes possibles.*

*En compensation des économies réalisées avec le remaniement des bureaux d'accueil, nous souhaiterions la mise en œuvre de 3 mesures :*

*Bureau d'accueil mobile (stand, roulotte, ...)*

*Nous sommes persuadés que les économies ainsi réalisées par JbT permettront de mettre en place un bureau d'accueil mobile et ponctuel permettant d'aller à la rencontre des touristes lors de fortes affluences. Nous serions reconnaissants à JbT d'établir un concept ainsi qu'une proposition de présences allant dans ce sens (Chasseral, ouverture de la saison à Mont-Soleil, grands événements, ...).*

*Nous nous permettons déjà, dans ce sens, de vous communiquer deux événements importants pour lesquels une présence renforcée de JbT serait la bienvenue : 9-10 août 2014, Fête cantonale bernoise de Lutte Suisse et mai 2015, étape du tour de Romandie à Saint-Imier (Arrivée).*

*Nous serions également très heureux de disposer d'un premier produit touristique autour de Saint-Imier afin d'en faire un prix pour le concours que nous organiserons lors des différentes villes étapes du tour de Romandie 2015.*

*Point i / supports promotionnels*

*En complément à une présence renforcée ponctuellement, nous serions heureux que Jura bernois Tourisme développe un concept de mise à disposition des informations touristiques dans différents lieux appropriés (stations départ et arrivée du funiculaire Saint-Imier-Mont-Soleil, administration communale, Musée, Télési Bugnenets – Les Savagnières, Chasseral, ...).*

*Bus Saint-Imier – Chasseral*

*Enfinement, nous vous informons que la Municipalité de Saint-Imier supporte à elle seule, et depuis de nombreuses années, la ligne touristique qui relie Saint-Imier à Chasseral, soutien entraînant une charge annuelle de plus de CHF 80'000.–.*

*En conformité avec les nouveaux objectifs de JbT, nous souhaiterions que cette offre touristique fasse l'objet d'un projet prioritaire au sein de JbT afin de consolider son financement, sa fréquentation ainsi que sa promotion.*

*Nous vous remercions de l'attention portée à notre propos, et dans l'attente de vos propositions, nous vous adressons, Madame la présidente, Madame, Monsieur nos salutations les meilleures."*

Dans sa séance du 11 juin 2014, le comité et la direction de Jura bernois Tourisme ont traité la prise de position du Conseil municipal de Saint-Imier. La réflexion est en cours du côté de Jura bernois Tourisme en intégrant les problématiques liées aux trois communes concernées par l'accueil. Des propositions concrètes devraient nous être soumises après l'été. La commission économique et touristique analysera naturellement ces différentes propositions et prendra ensuite position dans son rapport au Conseil municipal. D'autres pistes de réflexion devront être menées voire initiées. Toutefois, la commission économique et touristique travaille déjà depuis plus de deux ans sur un concept d'accueil numérique, adaptés aux besoins ainsi qu'aux technologies actuels avec par exemple la borne d'information tactile sur la Place du Marché. D'autres projets suivront prochainement."

Mme Joëlle Häller, PLR : "Merci pour votre réponse."

M. John Buchs, PLR : "J'aimerais apporter une précision. Nous avons reçu le contrat définitif avant-hier. L'arrivée du Tour de Romandie est programmée le mercredi 29 avril 2015. C'est utile de le signaler d'ores et déjà. Les enfants auront congé. Ils seront nombreux sur le parcours."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Interpellation intitulée : Fermeture du Foyer des jeunes. C'est avec étonnement et consternation que le parti libéral radical a appris par la presse la fermeture au 31 mai 2014 du Foyer des jeunes. Nous demandons au Conseil municipal de bien vouloir nous indiquer :

1. Quand il a appris officiellement la fermeture du Foyer des jeunes ?
2. Avait-il été auparavant informé de l'éventuelle fermeture ?

### 3. Quelles sont les véritables motifs de la fermeture du Foyer ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "En préambule, il est important de rappeler que le Foyer des jeunes n'est pas une institution qui dépend de la Municipalité. Elle dépend de l'Association des œuvres d'utilité publique du district de Courtelary (AOUP). Voici les réponses à vos questions : la directrice ad intérim m'a contacté le lundi 19 mai 2014 dans l'après-midi pour m'informer que la décision de fermer l'institution avait été prise, et qu'elle serait communiquée en conférence de presse le 21 mai 2014. Ce fut plus qu'une surprise, le Conseil municipal n'ayant jamais été informé auparavant d'une telle éventualité. En réponse à mes questions, la décision prise était inéluctable, et les instances cantonales avaient été rencontrées. Aucune demande particulière n'était formulée envers la Municipalité. Les membres du Conseil municipal ont été informés de cette nouvelle immédiatement, soit le 19 mai 2014. Les motifs exposés pour fonder la fermeture tiennent dans une baisse de la fréquentation ayant entraîné des difficultés financières exigeant des mesures rapides, encore compliquées par le fait que la direction a connu des périodes instables (changements et maladie). Le Conseil municipal regrette cette fermeture. Il n'est pas exclu qu'un autre projet soit élaboré, et le soutien du Conseil municipal est assuré, dans la mesure de ses moyens et compétences."

M. Frédéric Burki, PLR : "Merci M. le maire pour ces informations."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "J'ai une petite question sur le même thème... ."

M. Thierry Spring, président : "Si c'est une petite question elle sera traitée dans les petites questions."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "C'est juste parce qu'elle parle du même sujet."

M. Thierry Spring, président : "Si l'on veut respecter l'ordre du jour elle doit être traitée sous le point "Petites questions"."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "D'accord."

M. Vincent Brahier, PLR : "Interpellation intitulée : Quid de la patinoire couverte ? Depuis plus d'une année la question de la réfection de la patinoire est discutée au sein de la population de Saint-Imier et de la région. On y évoque même parfois des questions de sécurité, en particulier au niveau de la toiture. Les montants pour sa réfection s'échelonnent entre 1 million et 5 millions. Jusqu'à ce jour, à notre connaissance, aucun projet chiffré n'a été présenté aux communes intéressées. Le parti libéral radical demande à être orienté pour notre séance de septembre par le Conseil d'administration de la Société Coopérative de la Patinoire d'Erguël sur le projet retenu et qui sera sans doute à la charge des communes de la région."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous prenons note, et transmettrons votre interpellation au comité de la Société Coopérative de la Patinoire d'Erguël."

M. Michel Bastardoz, SOC : "En tant que président de la Société Coopérative de la Patinoire d'Erguël j'aimerais intervenir. Toutes les communes ont reçu tous les projets, qui vont de 1 à 3, ainsi que le coût des travaux de chaque projet. Il ne faut pas que l'on vienne nous dire qu'ils ne les ont pas. Je ne peux pas laisser dire des choses comme ça."

M. Thierry Spring, président : "Bien, il a été demandé une réponse circonstanciée pour le mois de septembre."

M. John Buchs, PLR : "Interpellation intitulée : Nouveaux raccordements au gaz naturel pour des particuliers. Une question sur le même sujet a déjà été posée en septembre 2013. Mais

plusieurs propriétaires de maisons familiales souhaitent se raccorder au gaz naturel, par exemple lors des travaux liés au Puits profond, à la de la rue de la Fourchaux. Aussi, il nous paraît utile de clarifier la stratégie de la commune. Durant de nombreuses années le service du gaz a fait la promotion du gaz naturel et recherché de nouveaux clients en particulier des privés, soit des maisons familiales ou immeubles à plusieurs appartements. Le gaz naturel réunit les qualités énergétiques nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable fixés au niveau fédéral et cantonal. Il semble cependant qu'actuellement le service du gaz ne recherche plus de nouveaux clients, car il ne serait plus en mesure d'assurer la fourniture de gaz à de nouveaux clients privés. Nous demandons au Conseil municipal de bien vouloir nous renseigner sur la stratégie de la recherche de nouveaux clients."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Compte tenu des capacités limitées du gazoduc alimentant Saint-Imier depuis La Chaux-de-Fonds, et du succès rencontré par le gaz naturel ces dernières années, les Services techniques ont mis en place une stratégie dans plusieurs directions, pour sécuriser l'alimentation des clients actuels du service du gaz et permettre à des propriétaires intéressés de se raccorder au réseau. Je vais vous détailler brièvement les actions prévues dans le cadre de cette stratégie :

- Une demande a été adressée à Viteos quant à des propositions de solutions pour augmenter les capacités de son gazoduc surtout aux heures de pointe. Les études sont en cours, nous attendons une réponse de Viteos.
- Une collecte de données sur les chaudières raccordées aux réseaux du gaz est en cours, afin de préciser la puissance globale installée.
- La création d'une liste d'attente des demandes de raccordement et d'une statistique des installations déconnectées est également en cours de réalisation.
- Nous préparons actuellement une campagne de mesures de pression dans le réseau, campagne qui aura lieu durant l'hiver 2014-2015, afin de mieux connaître le fonctionnement réel de celui-ci et de mettre en évidence d'éventuelles capacités supplémentaires.
- Nous incitons la mise en place d'installations bicom bustibles interruptibles en particulier chez les gros consommateurs.
- Finalement des raccordements de nouvelles installations sont toujours possibles, pour autant que ces installations soient interruptibles et contrôlables à distance par nos services.

Le but de ces démarches sera de proposer une stratégie de gestion du réseau adaptée durant l'année 2015."

M. John Buchs, PLR : "Je tiens à remercier le conseiller municipal pour sa réponse. Il y a une stratégie définie et j'en suis ravi. Est-ce que la question des interruptibles concerne aussi les clients privés et maisons familiales par exemples ?"

M. Michel Jeanneret, chef du service de l'équipement : "A ma connaissance, nous n'avons pas, et nous n'avons jamais eu, jusqu'à ce jour, de petits consommateurs interruptibles, car cela nécessiterait un investissement pour ces petits clients d'un double chauffage. Il s'agit plutôt d'entreprises ou bâtiments importants qui sont interruptibles."

M. John Buchs, PLR : "Merci pour la réponse."

M. Pierre Jeanneret, PLR : "Je peux vous donner un ordre de grandeur à ce niveau. Lorsque j'ai installé le gaz chez moi, à l'usine, j'avais demandé d'être interruptible. Mais avec

50 à 60 mille litres de mazout par année, j'étais considéré comme un trop petit consommateur."

M. Thierry Spring, président : "Merci pour ces précisions."

## 12. Réponses aux motions et interpellations

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Etant absent lors du Conseil de ville du mois de mai, je vais apporter des éléments de réponse à deux interpellations qui y ont été déposées par le parti libéral radical. La première par l'intermédiaire de M. John Buchs, PLR, et la deuxième par Mme Talika Gerber, PLR. L'interpellation présentée par M. John Buchs, PLR, est intitulée : Les cyclistes sont de plus en plus nombreux à Saint-Imier : il faut les protéger. L'interpellation demande au Conseil municipal de confier un mandat d'étude au bureau de prévention des accidents (bpa) afin, je cite :

1. D'améliorer la sécurité des cyclistes dans la traversée de Saint-Imier.
2. D'étudier la création d'une piste cyclable à la rue de la Clef, à la rue du Pont et dans la traversée de la zone industrielle.
3. De proposer des solutions pour améliorer la sécurité des cyclistes dans les rues principales de la cité.

Fin de citation. Ce sujet sera bien évidemment traité en commission de l'organisation du territoire et, lors d'un prochain conseil, je serai en mesure de répondre à l'interpellation de manière précise. Cependant, force est de constater que de nombreux cyclistes se comportent de manière tout à fait irresponsable en se moquant de la présence de piétons et en utilisant les véhicules comme piquets de slalom. J'aimerais profiter de cette occasion pour rappeler une règle fondamentale que je vais exprimer sous forme de souhait : Je souhaite que les cyclistes prennent conscience que la première chose à faire est de penser à se protéger soi-même. Et que pour ce faire, il est nécessaire qu'eux aussi respectent les règles de circulation en vigueur et qu'ils respectent également les autres usagers de la chaussée, véhicules et piétons."

M. John Buchs, PLR : "Merci pour la réponse. C'est avec un vif intérêt que j'attends la réponse plus détaillée et les mesures qui nous seront proposées."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité. "L'interpellation déposée par Mme Mme Talika Gerber, PLR, concerne, en résumé, la circulation, la sécurité et le parage sur la Place du Marché. Au début de cette année, la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité s'est penchée sur le fonctionnement de la Place du Marché. L'exercice a consisté à analyser, à partir des observations effectuées en 2013, le déroulement des circulations piétonnes, cyclistes et véhicules ainsi que le cas du parage. Cette réflexion a débouché sur un rapport présenté début avril au Conseil municipal qui l'a avalisé. Sans rentrer dans le détail du contenu de ce rapport, je peux dire que le nouvel aménagement de la Place du Marché ne répond vraiment pas à toutes les attentes que nous avons. Actuellement, nous sommes dans une phase de contacts et de discussions pour améliorer la situation, vous avez lu dans la presse que nous ne sommes pas seuls à pouvoir décider de ce qu'il est possible de faire. J'espère sincèrement que très prochainement les premières mesures puissent être prises. Lors du prochain conseil, je devrais être en mesure de répondre plus précisément à chacune de vos questions et remarques."

Mme Talika Gerber, PLR : "Comme mon collègue M. John Buchs, PLR, je reste dans l'attente d'un complément d'information."

M. John Buchs, PLR : "Lors de la séance du 8 mai 2014, j'avais déposé une interpellation et Mme Danièle Kiener, cheffe du département de la culture nous indique, je cite: "Nous allons traiter votre demande en commission culturelle le 10 juin 2014. Je vais vous apporter tous les renseignements lors de la prochaine séance du Conseil de ville."

Mme Danièle Kiener, cheffe du département de la culture : "Je suis désolée, j'ai oublié de traiter ce sujet. On va le traiter lors de la prochaine commission culturelle. J'en suis absolument navrée."

M. John Buchs, PLR : "J'attends la réponse avec un vif intérêt. De plus, avec la construction du PTSI III qui a été avalisée tout à l'heure, nous pourrons retrouver cette belle tradition qui est d'agrémenter nos bâtiments d'œuvres d'art. Je demande aussi que le Conseil d'administration de Crescentia SA pense déjà à ceci et place une œuvre d'art dans cette zone industrielle. La culture est importante dans ce domaine et j'espère que nous pourrons "rattraper le coup" en installant une œuvre d'art également devant le bâtiment de l'Ecole à journée continue."

M. Stéphane Boillat, maire : "J'aimerais juste dire que l'une des caractéristiques de la zone industrielle de La clef c'est justement l'œuvre d'art qui a été demandée et qui a été érigée à l'entrée de la zone après étude et examen."

M. John Buchs, PLR : "Une deuxième ne dérangerait pas."

### 13. Petites questions

M. Thierry Spring, président : "Je donne la parole à M. Michel Ruchonnet, SOC, qui avait une petite question."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Je reviens sur le sujet de la fermeture du Foyer des jeunes. Nous avons appris, comme vous tous, la fermeture rapide du Foyer des jeunes de Saint-Imier et cela nous touche beaucoup. Cette institution avait pour nous une grande valeur et une pertinence certaine. Notre question est de savoir dans quelle mesure la Municipalité de Saint-Imier va s'engager pour œuvrer à la mise en place d'une nouvelle institution qui réponde aux besoins de notre société."

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "Il est très difficile à ce stade de se prononcer sur un éventuel soutien lorsqu'un projet concret n'est pas connu de notre autorité. Il est évident qu'au même titre que nous soutenons d'autres projets, nous serons à l'écoute pour discuter et étudier les propositions."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Merci. On peut le dire d'une autre manière. Etes-vous prêts à vous asseoir à une table, aller dans un groupe (ce groupe existe déjà), pour essayer de faire renaître quelque chose ? Est-ce que vous êtes ouverts à cela ? Ou bien, c'est l'AOUP qui doit se débrouiller ?"

M. Patrick Tanner, chef du département de l'équipement et du tourisme : "Il est difficile de se prononcer. Je dirais qu'il faudrait qu'on puisse rencontrer les personnes qui portent le projet. Aucune porte n'est fermée de la part du Conseil municipal. Nous sommes ouverts à une rencontre."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Merci M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme, c'est ce que je voulais entendre."

M. John Buchs, PLR : "Contrôle Officiel Suisse des Chronomètres (COSC). Lors de la séance d'information faite aux commissions concernées par le Conseil municipal pour présenter le projet, il avait été évoqué qu'à terme le COSC pourrait sortir de Crescentia SA pour être intégré à un département de l'administration municipale. Est-ce que cette vision est toujours d'actualité ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "C'est une option qui dépend en définitive d'une volonté politique. Elle est possible, mais il faut aussi être conscient que cela n'implique pas juste une sortie. Cela veut dire que, du point de vue de la réglementation qu'il faut adopter, le statut du personnel devrait être profondément adapté, pour tenir compte des particularités du fonctionnement de cette institution."

M. John Buchs, PLR : "Merci pour la réponse. Une question complémentaire, est-il vrai qu'au Locle, le COSC est intégré à l'administration municipale ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Les réalités sont tout à fait différentes. Dans le canton de Berne, c'est le beco qui est responsable, et c'est l'administration cantonale, en définitive, qui gère. Dans la ville du Locle, ceci est intégré dans la réglementation du personnel. Et même, dans des temps plus reculés, il y avait une réglementation spéciale. A Genève, c'était même une fondation qui gérait le bureau. Ce qui est important, à dire c'est qu'il est absolument nécessaire que l'autorité qui gère le bureau soit indépendante et en mains publiques. C'est le critère essentiel. Crescentia SA y répondait puisque l'ensemble des membres du Conseil d'administration sont les membres du Conseil municipal. C'est ce qui a permis de faire en sorte que Crescentia SA puisse devenir le support de cette institution. C'était indispensable. Parce qu'il fallait prendre des décisions rapidement, seule Crescentia SA permettait de le faire."

M. John Buchs, PLR : "Merci beaucoup pour les explications."

Mme Mélanie Erard, AJU : "Avant chaque Conseil de ville, comme vous le savez, nous recevons une enveloppe contenant la documentation qui nous permet de préparer la séance. Ces documents sont souvent très intéressants, complets et illustrés. Il en résulte quelquefois des enveloppes volumineuses qui engendrent sans aucun doute des frais non négligeables d'impression et d'envoi. C'est avant tout au niveau écologique que nous sommes parfois horrifiés par la quantité de papier utilisé. Or, à l'ère du web 2.0, nous supposons qu'il est possible de trouver d'autres moyens de transmettre ces informations. C'est pourquoi nous demandons que soient étudiées d'autres pistes. Par exemple, ne serait-il pas judicieux de créer une plate-forme sécurisée pour les conseillers de ville via le site internet de la commune, où seraient déposés les documents scannés afin d'éviter de systématiquement imprimé, 31 fois, des tonnes de papier. Pour les documents qui doivent être envoyés comme le stipulent nos règlements, rien ne serait changé. Nous comprenons cependant que ces nouveaux supports ne sont pas accessibles pour tous. Il s'agirait, dans un premier temps, de mettre en place et en douceur un nouveau système permettant par exemple, pour la prochaine législature, de laisser le choix aux futurs conseillers de ville de choisir entre le support papier ou celui téléchargeable."

M. Stéphane Boillat, maire : "Le site internet de la commune permet ce type de service. Le Conseil municipal l'a introduit cette année pour ses propres séances et c'est effectivement quelque chose qui est intéressant mais où la pratique montre qu'il y a des points à améliorer. S'agissant du législatif, il est possible d'avoir un secteur sécurisé. Il faudrait définir les modalités de fonctionnement et d'accès des membres pour autant que les membres le veuillent. La suggestion qui peut vous être faite, c'est que le bureau du Conseil de ville contacte la chancellerie pour définir ce qui peut être réalisé pour la prochaine législature."

Mme Mélanie Erard, AJU : "Avec plaisir."

M. Thierry Spring, président : "Merci pour le travail supplémentaire qui vient d'être attribué au bureau du Conseil de ville."

#### 14. Réponses aux petites questions

M. Stéphane Boillat, maire : "J'ai une réponse qui est longue comme un train marchandise qui traverse, je ne sais pas, par exemple l'Australie, alors je vous prie de m'excuser si c'est un peu long. Je réponds à M. Michel Ruchonnet, SOC, concernant la Halte Cff. Comme indiqué lors de la précédente séance, une rencontre consacrée à la réalisation de la Halte CFF à La Clef et réunissant des représentants de l'Office cantonal des transports, des CFF, et de la Municipalité a eu lieu le 10 juin 2014. Il est ressorti, en bref, que l'exécution du projet exige la réalisation d'études prenant en compte les dernières évolutions. Les CFF avaient présenté une offre pour la réalisation de cette étude. Lors de l'examen auquel il a été procédé le 10 juin 2014, il est apparu que l'offre portait sur nombre d'éléments déjà réglés qui n'avaient plus besoin d'être repris. Aussi, une nouvelle offre adaptée sera présentée par les CFF. La séance a également porté sur le financement du projet, qui tablait initialement à une participation des CFF de 8,2 % du total de CHF 3'995'000.-. L'adoption du FAIF (Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire) par le peuple suisse le 9 février 2014 a effectivement des conséquences sur le financement, tout comme elle en a sur les délais d'exécution, puisque les équipes des CFF devront se consacrer également à la réalisation des grands projets retenus par le FAIF. Selon le nouveau modèle de financement des infrastructures ferroviaires consacrée par le FAIF, les CFF ne participeront plus financièrement aux coûts de la Halte CFF de La Clef. Cependant, cela ne signifie pas encore que la situation sera financièrement plus défavorable. En effet, les projets d'infrastructures ferroviaires déjà votés avant l'adoption du FAIF mais non inclus dans celui-ci peuvent être annoncés par les cantons jusqu'au 30 juin 2014 auprès de la Confédération. La Confédération participera alors au financement des projets retenus. Comme le projet de La Clef répond à ces conditions strictes, puisqu'il a été accepté en votation communale le 22 septembre 2013 et qu'il était inclus dans le crédit-cadre cantonal, il a été convenu que l'Office cantonal des transports annoncerait et défendrait ce projet auprès de la Confédération dans le délai au 30 juin 2014, qui est impératif. Si la Confédération ne retenait pas ce projet dans ce cadre, deux voies s'ouvriraient : la première consisterait à l'annoncer dans le projet des infrastructures 2030. En effet, les projets d'infrastructures à réaliser en sus du FAIF pour répondre aux besoins du réseau en 2030 doivent être annoncés auprès de la Confédération jusqu'au 31 octobre 2014. C'est dans cette situation que se trouve, par exemple et selon ma compréhension, le canton de Neuchâtel pour la liaison Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds. Dans ce cas, c'est l'Assemblée fédérale qui sélectionnerait les projets à réaliser; on estime qu'elle prendra une telle décision en 2019. La seconde voie consisterait à réaliser le projet sans la participation des CFF. De telles réalisations à charge des cantons ou des communes sont possibles, pour autant qu'il soit démontré que la nouvelle infrastructure est compatible avec le réseau planifié pour 2030. Selon les constats faits le 10 juin 2014, la Halte CFF de La Clef remplit également cette condition, puisque le réseau envisagé à ce jour pour 2030 permet d'ajouter un point d'arrêt entre Sonceboz et La Chaux-de-Fonds. Le dossier est complexe, de par le nombre d'intervenants et l'environnement réglementaire des différents partenaires qui évoluent et changent. Toutefois, si la voie retenue, soit l'annonce dans le délai au 30 juin 2014 de la Halte CFF de La Clef dans la liste des projets déjà acceptés et à réaliser, aboutit, la situation sera sans doute favorable financièrement, même s'il faudra compter avec des délais de réalisation de 4 à 5 ans."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Merci pour cette réponse très complète. J'admire votre sérieux quand vous lisez certaines dates."

Mme Danièle Kiener, cheffe du département des écoles : "J'ai une réponse à apporter à M. Francis Daetwyler, SOC, concernant la votation du 9 février 2014. M. Francis Daetwyler, SOC, était soucieux de savoir s'il y aurait un éventuel contingentement dans les écoles supérieures. Pour le Ceff, il n'y a à ce jour aucune incidence. Par contre, pour la HE-Arc, l'Institut technologique en microtechnique emploie 40 collaborateurs qui regroupe 11 nationalités. Ils collaborent avec la DDC pour un gros projet en Tanzanie, sont co-fondateurs d'une école en Roumanie, viennent d'obtenir une bourse de la Confédération pour initier des collaborations avec le Brésil. Il semble que les responsables ont observé un durcissement des procédures administratives qui consomment des ressources et ont un effet très négatif sur la motivation des personnes."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Merci pour ces informations. Je constate que c'est un magnifique autogoal qui a été fait le 9 février dernier."

#### 15. Divers et imprévu

M. Michel Bastardoz, SOC : "J'ai bien aimé l'intervention de M. le maire concernant la Halte CFF, et cela me reconforte dans mon idée qu'à Saint-Imier nous sommes les champions du monde de l'attente. On nous donne de l'argent, on dit que l'on va nous donner une subvention, on nous donne ci, on nous donne ça. Tout ceci on nous le dit en 2008. Nous sommes en 2014 et nous n'avons toujours pas bougé une oreille. Maintenant on est en train de se dire on va peut-être perdre cet argent. On est vraiment les champions du monde pour ne pas faire avancer les projets. Ça passe d'une commission à l'autre, ça revient, ça repart. Je ne comprends pas. Cette Halte CFF, si elle devait être réalisée à Tramelan ou Tavannes, ou je ne sais où, elle serait déjà construite, j'en suis persuadé."

M. Stéphane Boillat, maire : "Il s'agit d'une opinion personnelle qui, à ce titre, mérite respect et considération. Il me semble cependant que l'abondance des points à l'ordre du jour de ce soir, et puis la complexité des dossiers qui ont été traités par votre conseil, montrent bien qu'il y a tout de même quelques dossiers qui avancent dans cette commune."

M. Thierry Spring, président : "Avant que vous soyez tous en vacances, je vous rappelle le rendez-vous du vendredi 27 juin 2014, à 19 h 00, pour le Cortège de l'Imériale. Soyez nombreux. Merci. La population vous attend."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 44.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
Le président :                      Le vice-chancelier :